

# BULLETIN COMMUNAL

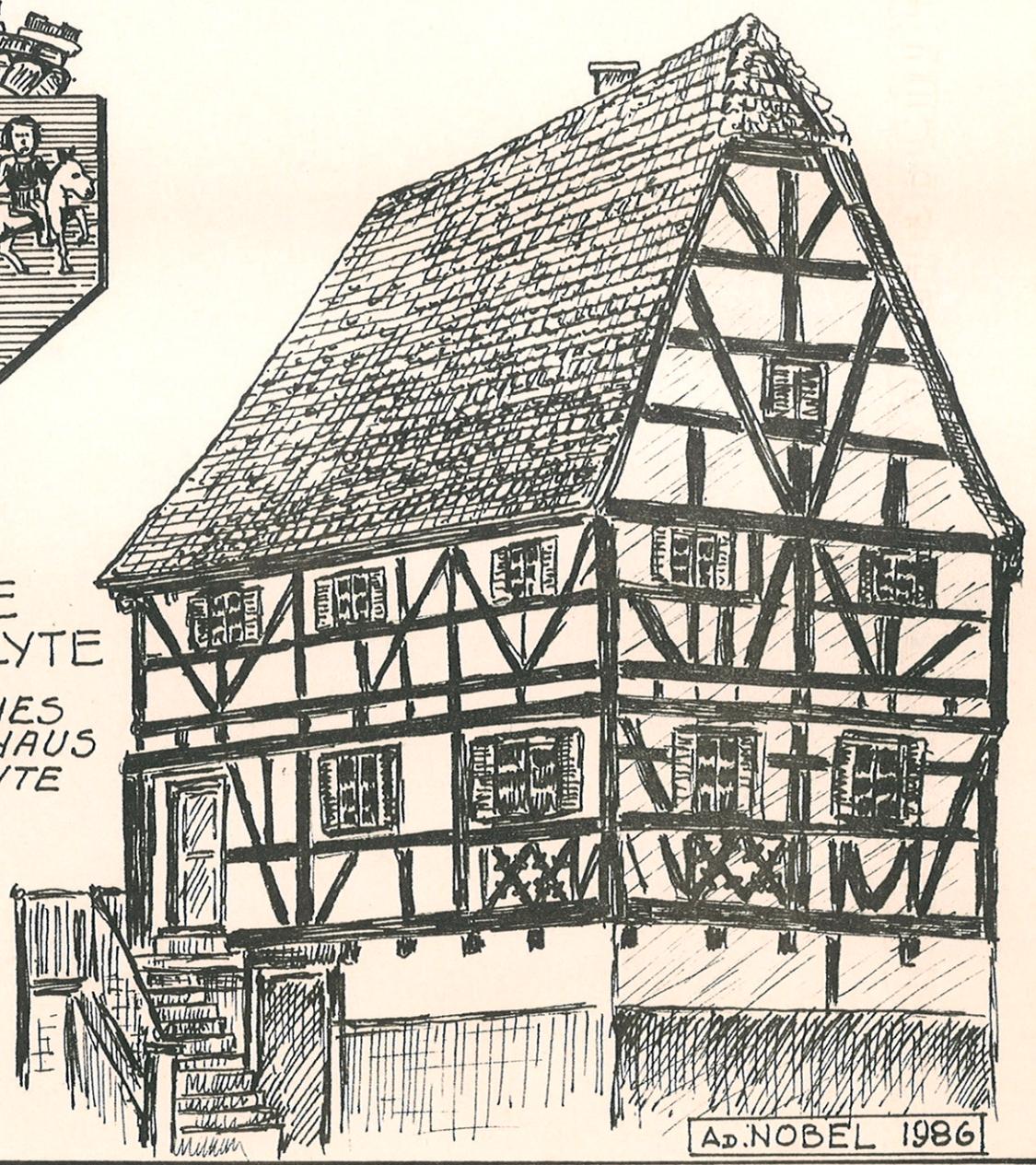
## LES CIGOGNES

# S:HIPPOLYTE



MAISON  
ALSACIENNE  
A ST.HIPPOLYTE

ELSÄSSISCHES  
FACHWERK HAUS  
IN S:HIPPOLYTE



AD.NOBEL 1986

## LE MOT DU MAIRE

C'est sous les frimas de l'hiver que le présent bulletin vous parvient. Rédigé depuis la fin de l'année écoulée, il a été patiemment mis en page, assemblé et relié dans sa forme définitive.

Son contenu, très varié, s'adresse à toutes les couches de la population.

Le comité de rédaction, dont l'effectif a été confortablement renforcé par la venue des jeunes viticulteurs, a abordé des thèmes très diversifiés, amplifiant par là la gamme des sujets traités.

Réservez à toutes ces bonnes volontés votre meilleur accueil et, en cas de besoin, servez vous de la dernière page pour nous faire part de vos suggestions, voire de vos critiques.

Bon vent pour l'année 1987

R. HERTFELDER

## DAS WORT DES HERRN MAIRE

Dieses Bulettn kommt Ihnen zu inmitten der Wintersfröste. Seit Ende des vergangenen Jahres verfasst, wurde es in beharrlicher Arbeit seitenweise zusammengesetzt und in seine endgültige Form gebunden.

Sein sehr verschiedenartiger Inhalt ist allen Schichten der Bevölkerung zgedacht.

Die Redaktionsgruppe, deren Mitgliederzahl durch den Beitritt junger Winzer bedeutend verstärkt wurde, hat sehr unterschiedliche Themen aufgegriffen und erweiterte somit die Reihe der Behandelten Gegenstände.

Möget Ihr alle diese Hilfsbereitschaften würdigen und ihnen den besten Empfang reservieren.

Wenn mötig, benützt die letzte Seite dazu, uns Eure Vorschläge zu unterbreiten, oder sogar Eure Kritiken auszusprechen.

Gut Glück für das Jahr 1987 !

R. HERTFELDER



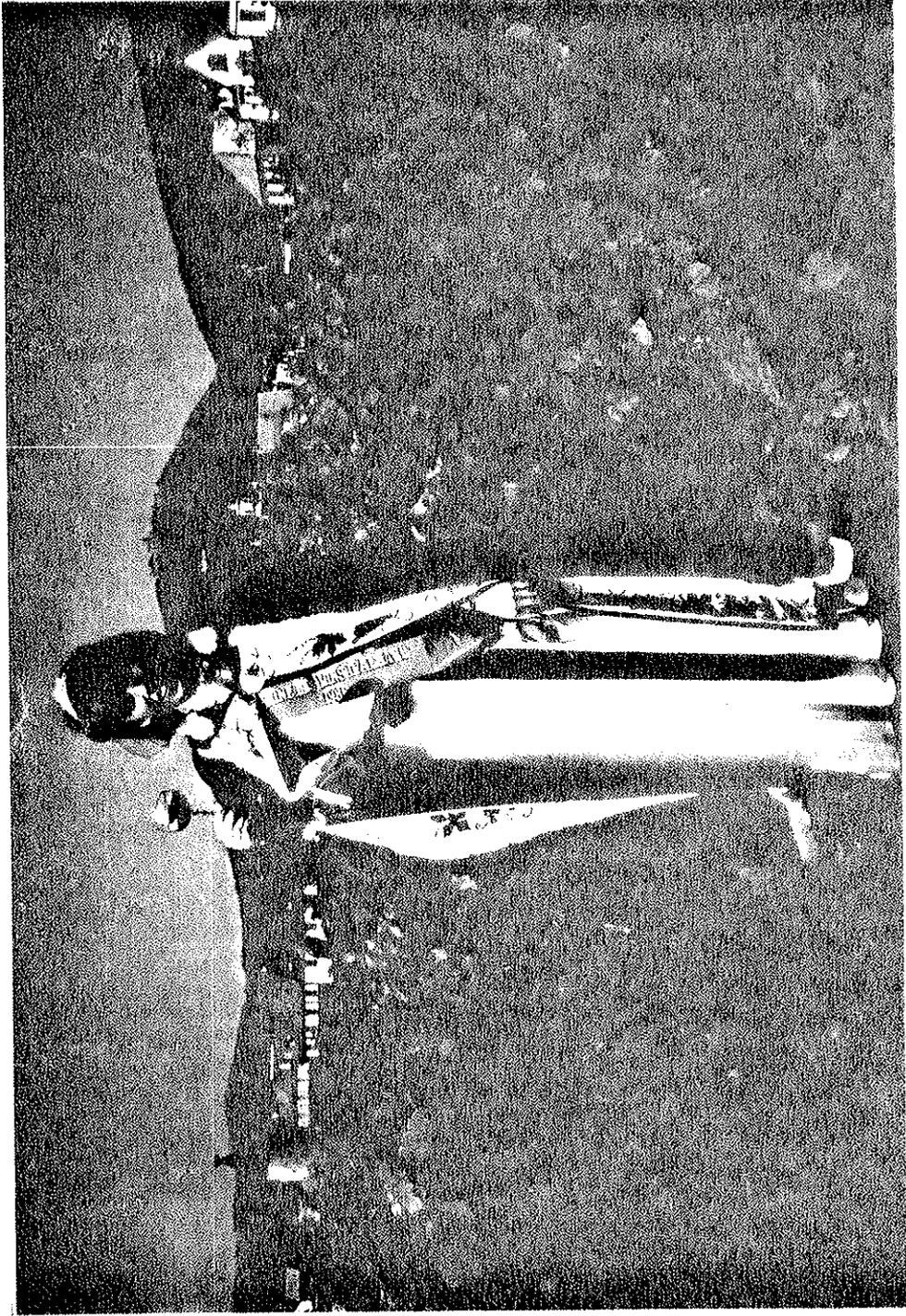
SAINT - HIPPOLYTE

-----

*Une petite ville, au pied des VOSGES,  
Mérite notre sympathie, mérite nos éloges.  
Au milieu des vignes, des montagnes et des plaines,  
SAINT-HIPPOLYTE est certes, calme et sereine.  
Le rêveur y trouve paix et sérénité,  
Le promeneur, le charme et la tranquillité.  
Les marcheurs et les gourmets,  
Peuvent y atteindre des sommets.  
Les nobles et bons vins de notre Alsace,  
Y sont savoureux et de grande classe.  
C'est qu'au pied du HAUT-KOENIGSBOURG,  
On cultive la vigne avec amour.  
Les maisons sont parées de plantes et de fleurs,  
Ce fleurissement révèle la gaité du coeur.  
Le chateau impérial est la couronne,  
De cette charmante cité vigneronne.  
Toujours ornée comme pour la parade,  
Tel est l'ancien fief de SAINT FULRADE,  
Car SAINT-HIPPOLYTE a deux Patrons,  
Celui qui l'a créée et l'autre dont elle porte le nom.  
C'est déjà sous le règne de CHARLEMAGNE,  
Que Fulrade y voyait un pays de cocagne.  
Lorsque, pour la quitter, vous en franchissez le seuil,  
Retournez-vous encore et jetez-lui un coup d'oeil,  
Elle vous fera soupirer d'aise et sourire,  
Et, déjà, vous penserez à y revenir!*

Ch. BENITZ

Vice-Président  
du Syndicat d'Initiative  
de Ribeauvillé



DANIELLE IÈRE - REINE DES VINS D'ALSACE 1986-1987

## Présentation du groupe de jeunes viticulteurs de St Hippolyte

Grâce à l'élection de DANIELLE lère reine des vins d'Alsace 1986, la viticulture de St-Hippolyte sort de l'anonymat et se met quelque peu en évidence. Cette nomination a particulièrement réjoui les viticulteurs du village et vient à point nommé, car depuis un peu plus d'un an, un groupe de jeunes viticulteurs s'est constitué et milite, comme Danielle, en faveur des crus issus des terroirs de St-Hippolyte.

Installés sur l'exploitation familiale, et décidés à se consacrer pleinement à la vigne et au vin, les jeunes vigneronns désirent participer davantage à l'action du syndicat viticole local, et contribuer activement à la promotion des vins de St-Hippolyte.

Dès la première réunion, les idées ont jailli et le groupe s'est immédiatement mis au travail pour la mise en oeuvre d'un projet concret : une dégustation des vins de St-Hippolyte. De nombreux syndicats viticoles, parmi les plus dynamiques, organisent chaque année une telle manifestation, et soumettent ainsi les vins de la dernière récolte à l'appréciation d'un jury composé de techniciens et de connaisseurs, pour permettre aux vigneronns de corriger ou d'améliorer la vinification de ces crus.

La grande majorité des exploitations avait répondu favorablement à l'invitation du groupe des jeunes, et c'est ainsi que 126 échantillons du millésime 1985 ont été présentés, le 28 février dernier, aux membres du jury. M. le Maire et M. le premier Adjoint avaient honoré cette dégustation de leur présence ainsi que d'éminents professionnels de la vigne et du vin. On notait entre autre, la présence de MM. VEZIEN, directeur du comité régional de l'I.N.A.O., SCHWACH J., technicien viticole à la chambre d'agriculture, WEBER, oenologue à l'I.T.V., CAYREL, directeur du laboratoire oenologique Oeno-France, ROLLY, chef de cave à Ribeauvillé, BEMERY, représentant la cave d'Orschwiller, IMMELE et GRESSER, oenologues, etc...

Les vins dégustés se répartissaient de la façon suivante :

1 edelzwicker, 17 sylvaner, 17 pinot blanc, 28 riesling, 20 tokay, 7 muscat, 22 gewurtztraminer, et 15 pinot noir - "Rouge de Saint-Hippolyte". Les notes se sont échelonnées de 5 à 9,25 sur 10, avec une excellente moyenne globale de 7,27 (un vin équilibré et bien typé est généralement noté entre 7 et 7,5). Un tiers des vins présentés avait obtenu une note supérieure à 7,5.

Les moyennes par cépages étaient les suivantes :

-Edelzwicker 7 - Sylvaner 7,35 - Riesling 7,05 - Tokay - Pinot Gris 7,29 -  
Muscat 7,46 - Gewurtztraminer 7,28 - Pinot Noir-Rouge de St-Hippolyte 7 -  
Pinot blanc 7,13

Certains vins, comme le sylvaner ou le muscat, avaient déjà atteint une excellente maturité, ce qui explique leur bonne notation, alors que les riesling, tokay, gewurtztraminer et surtout les pinots noirs-rouge de Saint-Hippolyte, connaissent une évolution plus lente et n'exprimaient pas encore toutes leurs qualités le jour de la dégustation. Le jury reconnaissait unanimement que certains d'entre eux parviendront à un niveau qualitatif de tout premier ordre.

Cette notation témoigne donc d'une bonne qualité des vins de Saint-Hippolyte, qui s'est confirmée lors du concours des Vins d'Alsace à Colmar, où nos viticulteurs ont obtenu un éloquent palmarès avec 18 vins primés.

La dégustation se solde donc par un véritable succès pour le groupe des jeunes, d'ores et déjà décidé de la reconduire l'an prochain. D'autres projets sont encore à l'étude ou en cours de réalisation, notamment au niveau publicitaire, où il reste énormément à faire pour la promotion de nos crus, et le souhait qui tient le plus à coeur au groupe des jeunes vigneronns de St-Hippolyte, serait la délimitation en "lieu-dit classé Grand-Cru" des coteaux "GEISBERG" et "SCHLOSSREBEN", consécration logique et amplement méritée de nos merveilleux et nobles terroirs.

Claude HUBER

"Groupe des jeunes viticulteurs"

oOo

#### DIE GRUPPE DER JUNGWINZER VON ST-HIPPOLYTE

Dank der Wahl von Danièle lère zur elsässischen Weinkönigin 1986 tritt der Weinbau von St-Hippolyte aus dem Anonymat und wird um einiges besser bekannt. Diese Ernennung hat die Rebleute der Ortschaft besonders gefreut und kommt im rechten augenblick, da sich vor etwas mehr als einem Jahr eine Gruppe von Jungen Winzern gebildet hat, die sich wie Danièle einsetzt zu Gunsten der Weine die dem Boden von St-Hippolyte entspringen.

Im Familienbetrieb eingesetzt und fest dazu entschlossen, sich voll und ganz der Rebe und dem Wein zu widmen, möchten die Jungen Winzer mehr zur Tätigkeit des lokalen Winzersyndikats beitragen und tatkräftig dem Bekanntmachen des St-Pilter Weines mithelfen.

Schon bei der ersten Versammlung sind Ideen vorgetragen worden und sogleich ist die Gruppe daran gegangen ein greifbares Projekt in die Wege zu leiten : eine Kostprobe der Weine von St-Hippolyte. Zahlreiche Winzersyndikate, unter den unternehmungslustigsten, veranstalten jedes Jahr eine solche Kundgebung und unterbreiten die Weine der letzten Ernte einer Kommission von Technikern und Kennern, um den Winzern zu gestatten, die Behandlung der Weine zu verbessern und zu vervollkommen.

Die grosse Mehrheit der Betriebe hat die Einladung der Gruppe günstig aufgenommen und so sind am vergangenen 28. Februar 126 Muster des Jahrganges 1985 den Mitgliedern des Jurys vorgetragen worden. Herr Maire und Herr 1. Adjoint hatten diese Kostprobe mit ihrer Anwesenheit beehrt sowie hervorragende Berufsleute des Rebbaues und des Weines.

Unter anderem bemerke man die Anwesenheit von MM. VEZIEN, Direktor des Comité Régional de l'I.N.A.O., SCHWACH J., Weinbautechniker bei der Landwirtschaftskammer, WEBER, Oenolog am I.I.V., CAYREL, Direktor des oenologischen Laboratoriums Oeno-France, ROLLY, Kellermeister in Ribeauvillé, BEMERICH, Vertreter des Weinkellers Orschwiller, IMMELE und GRESSER, Oenologen usw...

Die gekosteten Weine verteilten sich wie folgt : 1 Edelzwicker, 17 Sylvaner, 17 Pinot Blanc, 28 Riesling, 7 muscat, 20 Tokay, 22 Gewütztraminer, und 15 Pinot Noir "Rouge de Saint-Hippolyte". Die Noten verteilten sich von 5 bis 9,5 auf 10 mit einem vorzüglichen Durchschnitt von 7,27. (Ein guter Wein mit Charakter wird in Allgemeinen mit 7 bis 7,5 notiert). Ein drittel der vorgeführten Weine hatten eine Note über 7,5 erhalten.

Die Durchschnittsnoten nach Gewächs waren folgende :

- Edelzwicker 7 - Sylvaner 7,35 - Riesling 7,05 - Tokay-Pinot-Gris 7,29 - Muscat 7,46 - Gewütztraminer 7,28 - Pinot Noir-Rouge de St-Hippolyte 7 - Pinot Blanc 7,13

Gewisse Weine, so der Sylvaner oder der Muscat hatten bereits eine vorzügliche Reife erreicht-deshalb die gute Notierung-während Riesling, Tokay, Gewütztraminer und besonders Pinot-Noir Rouge de St-Hippolyte, die eine langsamere Entwicklung erfahren, am Tage der Probe noch nicht ihre volle Eigenschaften zur Geltung brachten. Die Kommission anerkannte jedoch einstimmig, dass einige darunter einen Qualitätsgrad ersten Ranges erreichen würden.

Diese Notierung bezeugt also von einer guten Qualität der Weine von St-Hippolyte, die beim Concours des vins d'Alsace in Colmar bestätigt wurde, wo unsere Winzer eine vielsagende Belohnungsliste vorbringen konnten, mit 18 prämierten Weinen.

Die Kostprobe kann also für die Gruppe der Jungwinzer als ein richtiger Erfolg gebucht werden. Jetzt schon wird beabsichtigt, diese im nächsten Jahr wieder zu veranstalten.

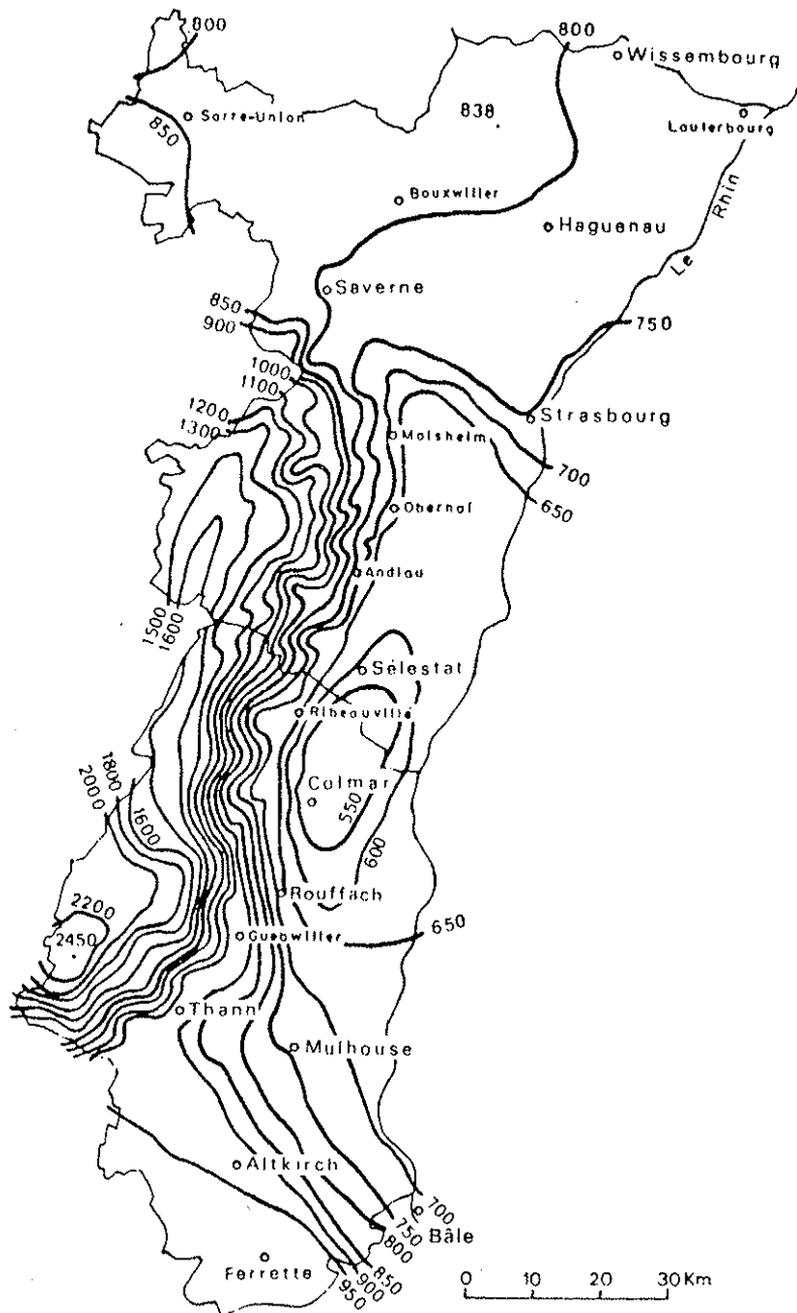
Andere Vorhaben werden noch besprochen oder sehen bereits einer Verwirklichung entgegen, besonders auf dem publizitären Gebiet, wo noch sehr viel zu tun bleibt für die Bekanntmachung unserer Weine. Der Wunsch, der unseren jungen Winzern am meisten an Herzen liegt wäre die Benennung als "Lieu-dit classé Grand-Cru" (Gewann klassiert Grosswein) für die Gewanne "GEISBERG" und "SCLOSSREBEN", als wohlverdiente Anerkennung unseres wunderbaren und edlen Rebgebietes.

Claude HUBER

"Gruppe der Jungwinzer."

(Uebersetzung von A. NOBEL)

Géologie et œnologie en Alsace



— Carte des précipitations moyennes annuelles relevées entre 1931 et 1960 dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Les chiffres indiquent la hauteur d'eau en mm.  
(Extrait de « *Mémorial de la Météorologie nationale - Climatologie de la France* », 1967)

## LE CLIMAT ALSACIEN FAVORABLE AU VIGNOBLE

Du point de vue climatique, L'Alsace, bien qu'abritée par les Vosges, n'est pas soustraite aux influences océaniques puisque les circulations d'ouest dominant en toutes saisons. Elles sont cependant atténuées par les Vosges :

- 600 à 700 mm de pluie en Alsace
- 2000 mm d'eau au sommet.

La région de Colmar est particulière à cet égard. Les hauteurs de pluie sont parmi les plus faibles de France (moins qu'à Marseille) et l'ensoleillement y est plus élevé : 1 800 heures par an ( 1 600 à 1 700 ailleurs). Le climat semi-continental se manifeste par des hivers froids (moyenne janvier  $1,9^{\circ}$ ) : 15 jours sans dégel. Les étés chauds (juillet  $20,1^{\circ}$ ) sont accompagnés d'orages souvent violents. C'est un facteur majeur d'érosion des sols (Langenberg). Température moyenne annuelle environ  $10$  à  $11^{\circ}$ .

En considération de ces éléments, les expositions les plus favorables sont celles situées au sud ; celles du sud-ouest sont plus importantes que celles du sud-est. Par ailleurs, une ceinture thermique chaude a été mise en évidence aux flancs et à mi-hauteur des collines (température supérieure de  $1,5^{\circ}$ ) surtout sur les versants les plus en pente.

Le vignoble alsacien, un des plus septentrionaux de France, occupe une situation privilégiée dans la fossé rhénan entre 150 et 350 m d'altitude.

L'exposition et l'altitude interviennent au niveau du micro-climat qui augmente ou diminue les risques de gel par hiver très froid et les gélées printanières tardives.

L'ensoleillement du mois d'octobre est favorable à la maturité du raisin.

KLEIN Auguste  
"groupe des jeunes viticulteurs"

## DAS DEM REBLAND GÜNSTIGE KLIMA DES ELSASSES

Vom Klimatischen Standpunkt aus, obschon das Elsass durch die Vogesen geschützt ist, bleibt es den ozeanischen Strömungen ausgesetzt, da die Luftbewegungen aus Westen in jeder Jahreszeit vorherrschen. Sie werden jedoch durch die Vogesen gemildert :

So beträgt die Regenmenge auf den Höhen 2000 mm Wasser und in der Ebene 600 bis 700 mm.

Die Gegend von Colmar ist in dieser Hinsicht eine Besonderheit. Die Regenmengen gehören zu den geringsten Frankreichs (weniger als Marseille !) und die Sonnenbestrahlung ist bedeutender mit 1800 Stunden im Jahr (sonst 1600 bis 1700). Das halbkontinentale Klima äussert sich durch kalte Winter (Durchschnitt Januar  $1,9^{\circ}$ ) : 15 Tage ohne Tauwetter. Die warmen Sommer (Juli  $20,1^{\circ}$ ) sind von oft starken Gewittern begleitet. Dies ist eine hauptsächlich Ursache am Abschwemmen der Böden (Langenberg). Mittlere Jahrestemperatur : etwas 10 bis  $11^{\circ}$ .

In Erwägung dieser Bedingungen sind die günstigsten Lagen die südlichen ; diejenigen aus Süd-Westen sind bedeutender als die im Süd-Osten. Ausserdem wurde ein Wärmegürtel an den Hängen und auf halber Höhe festgestellt (Temperatur um  $1,5^{\circ}$  höher) besonders an den steilsten Abhängen.

Das elsässische Rebgeleände, eines der nördlichsten Frankreichs, liegt an bevorzugter Stelle im Rheintal, zwischen 150 und 350 m Höhe. Lage und Höhe üben ihren Einfluss aus gemäss des Micro-Klimas (spezielles Klima der Gegend), welches Gefriergefahren bei sehr kalten Wintern vermehrt oder vermindert, sowie bei den späten Frösten im Frühling.

Die Sonnenbestrahlung ist für die Reife der Trauben günstig.

KLEIN Auguste

Gruppe der Jungwinzer

(Uebersetzung von A. NOBEL)

## Rétrospective et projets

Au cours de la réception du Nouvel An, le Maire a tenu à retracer les problèmes majeurs de l'année écoulée.

Sur le plan du personnel communal, il a enregistré avec regret le départ de M. René Heyberger, agent principal, qui a demandé ses droits à la retraite après plus de 40 ans de bons et loyaux services. Mme Christiane Schaeffer a pris sa succession dès le 1er juin 1986.

Profitant des dispositions gouvernementales, la commune a engagé 2 TUC en 1986 : Melle Rachel Dontenville dans les services administratifs et Cyril Schmitt dans les services techniques. Melle Dontenville a, au cours de l'été, créé et animé utilement un service de Syndicat d'Initiative en recevant et renseignant jusqu'à 30 personnes par jour. Lorsqu'elle a trouvé un emploi, elle a été remplacée par M. Michel Raffath de Saint-Hippolyte.

oOo

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil Municipal a réalisé les investissements suivants :

- achat de divers mobiliers (mairie, école, incendie) pour	192 991 F.
- des travaux de bâtiments pour	244 875 F.
- des travaux de voirie pour	130 277 F.
- des travaux d'espaces verts pour	11 752 F.

Sont actuellement en voie d'aménagement :

- deux courts de tennis pour la somme d'environ 600 000 F. Si l'hiver n'est pas trop rigoureux, ce terrains seront opérationnels dès ce printemps.

- la pose d'une clôture pour fermer la cour de l'école à la demande des parents d'élèves. Un crédit de 20 000 F. est prévu au budget.

- la construction d'un abri de matériel près du Stade municipal, abri réalisé par l'Association Sportive et financé par la Commune pour un montant de 40 000 F.

- des travaux d'isolation à la Maison forestière du Teufelsloch pour un montant de 18 000 F.

Sont projetés :

- la rénovation de la salle des fêtes pour un montant de 800 000 F. Les travaux seront entrepris début avril 1987.

- l'aménagement du sous-sol de la mairie en salle de réunions. Un crédit de 100 000 F. est prévu.

- la réfection de la rue de la chapelle qui dessert le tout nouveau lotissement.

- la mise en place de panneaux directionnels - pré-enseignes - destinés à renseigner les touristes de passage sur les diverses activités commerciales, artisanales et viticoles pratiquées dans notre cité. Le financement devrait être assuré par les particuliers et la Commune selon des critères de répartition restant à définir.
- la démolition et la construction du hangar communal destiné à abriter l'ensemble des véhicules et un atelier de réparations.
- le réaménagement du carrefour de la route du Haut-Koenigsbourg, ainsi que l'aménagement du jardin public, du parking en face de la salle des fêtes, du jardin de la maison de retraite.

oOo

En 1986, la Commune a vendu 2 579 m<sup>3</sup> de bois façonnés et 847 m<sup>3</sup> de bois sur pied pour un produit dépassant légèrement le million de francs. Ces prix de vente moyens ont été de :

- bois façonnés : 359 F. le m<sup>3</sup> de résineux  
291 F. le m<sup>3</sup> de feuillus  
258 F. le stère
- bois sur pied : 130 F. le stère de feuillus  
20 F. le stère

De ces recettes brutes, il convient de déduire les salaires et charges sociales des bûcherons et ouvriers forestiers, les frais engagés pour les travaux de repeuplement, créations et entretien de pistes de débardage, dégagement de plantations etc... En 1986, a été repeuplée une superficie de 2,5 ha, les travaux de dégagement ont porté sur une superficie de 25 ha et une piste de débardage de 3 km a été réalisée. Ces travaux ont été effectués sous le contrôle technique des agents de l'O.N.F., en collaboration avec M. Gérard Meyer, Adjoint chargé des affaires forestières et domaniales.

Le projet de création d'un parc de loisirs Magicland sur l'emprise de l'ancienne tuilerie a été abandonné par ses concepteurs.

La zone artisanale de Saint-Hippolyte comptera prochainement un troisième occupant en la personne des Ets Biecher qui ont acquis en 1986 la superficie de 1 ha destinée à recevoir les bâtiments d'embouteillage et d'expédition, de même que les bureaux administratifs.

Au titre de l'emploi, Saint-Hippolyte comptait, en 1986, 28 chômeurs se répartissant ainsi :

- 7 dans la tranche d'âge de 18 à 20 ans
- 5 dans la tranche d'âge de 21 à 25 ans
- 16 de 26 ans et plus.

A l'issue des vendanges 1986, les viticulteurs ont déclaré les résultats suivants :

- Volume récolté : 23 751 hectolitres (en 1985 : 18 787 hecto)
- rendement par ha : 103 hectolitres
- superficie exploitée : 229 hectares
- nombre de déclarants : 123

----

Sur le plan des loisirs, comme tous les ans, les Associations ont fait preuve d'un dynamisme sans relâche. La variété des activités de ces associations agrmente notre Cadre de vie et constitue un élément attractif pour les touristes durant la saison d'été. C'est un apport très appréciable, pour notre politique touristique au même titre que les efforts déployés pour le fleurissement de notre ville.

oOo

Avant de clore, le Maire a adressé à l'ensemble de la population ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année 1987.

LE PALMARES DU CONCOURS DE LA MAISON FLEURIE 1986

- Maisons AVEC Jardin -      Classement moyen.

1er prix :

FRITSCH Bernard, 7 rue du Général de Gaulle	17,92
BIRG Gilbert, 3 rue du Général de Gaulle	17,67
GOLLENTZ Florence, 2 rue Klein Forst	17,50

2e prix : STERMANN Aloyse Vve, 12 rue du Général de Gaulle      17,33  
 KNIEBIHLI André, 9 rue du Général de Gaulle      17,17

3e prix : BEVILACQUA Walter, 12 avenue de l'Europe      16,75  
 OPPERMANN André, 16 avenue de l'Europe      16,67  
 MEYER Gérard, 102 route du Vin      16,58  
 KOEBERLE Alphonse, 12 rue de la 5e D.B.      16,50  
 BUCHER-VOGEL Jean-Paul, 88 route du Vin      16,50  
 KLEIN Raymond, 14 rue de la 5e D.B.      16,42  
 KLEIN René, 3 rue Charles Bléger      16,33  
 HINSINGER André, 8 rue de l'Ancienne tuilerie      16,25  
 MULLER gérard, 6 rue de la 5e D.B.      16,25  
 KOEBERLE Edmond, 2 rue de la gare      16,25  
 EGELE Raymond, 20 avenue de l'Europe      16,17  
 VOGEL Charles, 4 rue du Général de Gaulle      16,17  
 HAEN Alphonse, 7 rue du Général de Gaulle      16,17  
 FOUQUET Patrick, 18 avenue de l'Europe      16,08  
 MEYER Auguste, 110 route du Vin      16,08

- Maisons SANS Jardin -

1er prix :

JEUDY André, 5 rue de la montée	18,67
HUMBRECHT Xavier/COLLAONE René, 15 rue de la montée	18,33
FAHRER Armand, 24 route du Vin	18,00

2e prix : SONNTAG André, 3 place de l'Hôtel de Ville      17,58  
 RAGOUB Lahoucine, 31 rue du Collège      17,33  
 BLEGER André, 63 route du Vin      17,08  
 MEYER Bertrand; 13 rue Charles Bleger      17,08

3e prix : WEISS Richard, 7 rue du Collège      17,00  
 FAETIBOLD Jean, 7 rue des Remparts      17,00  
 HUMBRECHT Charles, 66 route du Vin      16,83  
 SCHROEDER Alphonse, 5 rue Charles Bleger      16,83  
 HAEN Alfred Vve, 19 rue de la montée      16,75  
 JUCHERT Ignace Vve, 6 rue du Collège      16,50  
 WEYH Alfred, 6 rue des Cigognes      16,50  
 BLEGER René, 10 rue St-Fulrade      16,50  
 HEYBERGER François, 14 rue du Collège      16,30  
 MEYER Marguerite, 9 rue des Remparts      16,30  
 SIMMLER Maurice, 1 place de l'Hôtel de Ville      16,17  
 TISCHMACHER Georges Vve, 41 route du Vin      16,08

L'ADMINISTRATION SIMPLIFIE VOS DEMARCHES

Pour obtenir :	Se munir de :	S'adresser à :
Fiche d'état civil individuelle ou familiale	Livret de famille ou extrait de l'acte de naissance avec filiation	Mairie de votre choix
Carte nationale d'identité	<p>demande faite sur un formulaire fourni par la Mairie</p> <p>PREMIERE DELIVRANCE :</p> <p>Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille ou une fiche d'état civil, 2 fotogr. de face, récentes, un timbre fiscal de 115 F. (dans les bureaux de tabac ou Hôtels des impôts). Pour les personnes mineures, mêmes pièces, plus autorisation parentale. Pour les personnes nées à l'étranger, nées de parents étrangers ou mariées à un étranger, se renseigner à la Mairie. les femmes divorcées autorisées à porter le nom de leur ex-conjoint devront produire une copie du jugement du divorce.</p> <p>RENOUVELLEMENT :</p> <p>La carte périmée ou déclaration de perte ou de vol, un timbre fiscal de 115 F. et 2 photos de face, récentes. Démarche identique pour les personnes mineures.</p>	Les cartes d'identité peuvent être retirées 8 jours après le dépôt de la demande
Carte d'électeur	<p>Livret de famille ou fiche d'état civil, livret militaire, passeport ou carte nationale d'identité</p> <p>Justification de domicile.</p> <p>Le cas échéant : décret de naturalisation</p> <p>Condition : être âgé de 18 ans, être de nationalité française.</p>	Votre Mairie
Certificat de nationalité française	<p>POUR LES FRANCAIS D'ORIGINE :</p> <p>Livret de famille des parents ou copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation</p> <p>POUR CEUX QUI ONT ACQUIS LA NATIONALITE FRANC.</p> <p>Copie de la décision qui l'a conférée ou de la déclaration dûment enregistrée. Pour tous les autres cas, le greffier indiquera les pièces à fournir.</p> <p>PAR CORRESPONDANCE :</p> <p>Copie de l'acte de naissance avec filiation, une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.</p>	Secrétariat - greffe du Tribunal d'Instance du domicile.

Pour obtenir :	Se munir de :	S'adresser à :
Passeport	<p>Demande faite sur un formulaire fourni par la Mairie.</p> <p>PREMIERE DELIVRANCE : Carte nationale d'identité (ou à défaut toute pièce normalement requise pour pouvoir l'obtenir). 2 photographies de face, récentes, un timbre fiscal de 350 F. 2 photographies de face des enfants si les derniers doivent y figurer.</p> <p>RENOUVELLEMENT : Passeport périmé (il remplace la carte nationale d'identité), justification de domicile, 2 photos de face récentes, un timbre fiscal de 100 F.</p>	<p>Votre Mairie</p> <p>Les passeports peuvent être retirés 15 j. après le dépôt de la demande.</p>
Attestation d'autorisation de sortie de France pour mineur non émancipé de moins de 18 ans	<p>Carte nationale d'identité ou passeport du déclarant. Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de 5 ans du mineur, ou livret de famille des parents.</p> <p>Copie du jugement attribuant le droit de garde ou de l'acte attribuant la tutelle lorsque le déclarant n'a pas le plein exercice de l'autorité parentale ou lorsqu'il n'est pas l'un de ses parents.</p>	<p>Votre Mairie</p>
Déclaration de naissance	<p>Certificat de constatation de naissance signé par le medecin ou la sage-femme qui a procédé à l'accouchement. Livret de famille.</p>	<p>Mairie du lieu de naissance, dans les 3 j. qui suivent la naissance.</p>
Copie de l'acte de naissance	<p>Une pièce indiquant ses nom, prénoms et date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées). Si la demande est faite par un ASCENDANT, un DESCENDANT ou le CONJOINT de l'intéressé(e) : les renseignements indiqués ci-dessus et une preuve de la filiation ou de l'alliance.</p> <p>Si la demande est faite par une AUTRE PERSONNE : les renseignements indiqués ci-dessus et une autorisation du Procureur de la République.</p> <p>Par correspondance : la demande, portant les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses noms et adresse.</p>	<p>Mairie du lieu de naissance.</p>
Extrait de l'acte de naissance	<p>Sans filiation : Nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé(e) (nom de jeune fille pour les femmes mariées).</p> <p>Par correspondance : même formalités que pour la copie de l'acte de naissance.</p> <p>Avec filiation : même conditions que pour la copie de l'acte de naissance.</p>	<p>Mairie du lieu de naissance</p>

Pour obtenir :	Se munir de :	S'adresser à :
Mariage civil	<p>Pièces d'identité, justification de domiciles, actes de naissances avec filiation, renseignements concernant les témoins (2 minimum).</p> <p>Un mois avant la date fixée : visite médicale pré-nuptiale (résultats confidentiels). Les bans sont publiés à la remise des certificats médicaux</p>	<p>Mairie choisie pour le mariage : celle du domicile de l'un des futurs conjoints.</p>
Copie de l'acte de mariage	<p>Même formalités et même conditions que pour la copie de l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date du mariage.</p>	<p>Mairie du lieu du mariage</p>
Extrait de l'acte de mariage	<p>Les noms, prénoms des conjoints et la date du mariage. Par correspondance : les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses noms et adresse.</p>	<p>Mairie du lieu du mariage.</p>
Déclaration de décès	<p>Renseignements complets sur la personne décédée</p> <p>LIVRET DE FAMILLE et PIECE D'IDENTITE personnelle</p> <p>L déclarant devra signer l'acte de décès et produire le certificat de constatation du décès.</p>	<p>Mairie du lieu de décès, dans les 24 heures.</p>
Copie de l'acte de décès	<p>Nom, prénoms et date du décès du défunt.</p> <p>Par correspondance : les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.</p>	<p>Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile du défunt</p>
Carte grise	<p>Pour les véhicules neufs :</p> <p>Demande faite sur un formulaire officiel fourni par la préfecture ou sous-préfecture. Pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule, pièce remises par le concessionnaire (certificat de vente, document dit "feuille des mines" en double exemplaire, éventuellement : certificat de douane), règlement des droits.</p> <p>Pour les véhicules d'occasion :</p> <p>Dans les 15 jours de l'achat ; pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule et pièces remises par le vendeur (certificat de vente, carte grise barrée, attestation d'inscription de gage ou de non-inscription de gage si changement de Département.</p> <p>Le vendeur aura rédigé le certificat de vente en 2 exemplaires (l'un est envoyé directement à la Préfecture) et "barré" la carte grise en inscrivant la date de la vente et en apposant sa signature</p>	

ETAT-CIVIL DE L'ANNEE 1986

En 1986, ont été enregistrés, dans les registres d'état-civil de la commune de Saint-Hippolyte :

- 9 Naissances
- 5 Mariages
- 18 décès

Les naissances :

DEBUS Hervé	né(e) le	10 juillet	à	Sélestat
HUBER Mélanie		11 octobre		Sélestat
KEMPF Joeffrey		05 décembre		Sélestat
OPPERMANN Olivier		09 avril		Sélestat
OPPERMANN Sylvain		27 novembre		Sélestat
PAULI Sonia		03 décembre		Sélestat
ROSTALSKI Marine		19 avril		Colmar
TAGLANG Guillaume		19 décembre		Colmar
ZANINI Christelle		14 juin		Colmar

Les Mariages :

DEBUS Michel et HUMBRECHT Sabine	le	18 janvier
PAULI Patrick et KLEIN Sylviane		03 mai
BOSSERT Jean-Luc et FAHRER Sylvie		07 juin
CIAVARELLA Jean-Michel et CORDONNIER Valérie		13 septembre
SCHMITT Jean-Jacques et MULLER Véronique		27 septembre

Les Décès :

DROUARD Lucien Alexandre	le	02 janvier
BREITEL Marie Anne Appoline		15 janvier
HEYBERGER Jeanne Catherine		16 janvier
THIRION Joseph		22 janvier
WACHTER Marie		24 février
FLECK Jean-Baptiste Herri		25 février
MULLER Marie Rosalie Hélène		31 mars
ROHMER Marie Joséphine		31 mars
HERBSTER Marie Marguerite		04 juin
RUDINGER Maximin		10 juin
BRUNET Yvonne		20 juin
SCHOTTERER Marie		07 juillet
STOCKY Ernest Ferdinand		05 aout
GERBER Anna		14 septembre
GERBER Marie Elise		13 septembre
KOEBERLE Georges Ignace		02 octobre
HUEBER Charles Lucien		14 novembre
FRATTINI Mélanie		26 décembre

Les Grands Anniversaires de 1987

Noces de Diamant :

VOGEL Charles / JEANNELLE Maria mariés le 18.11.1927

Noces d'or :

BERMANN Henri / REINBOLD Marthe mariés le 06.03.1937

80 ans :

COLLINOT Raymond le 02.01.  
SCHOTTERER Charles le 07.02.  
RAFFATH Joseph le 26.03.  
NOBEL Rose le 19.05.  
GASSMANN Marguerite le 13.07.  
THIRION Alice le 04.08.  
BURTART Eugénie le 04.12.  
WEIGER Odile le 10.12.  
HOLLECKER Catherine le 30.12.

82 ans :

SCHMITT Henri le 05.01.  
GROSS Henri le 23.01.  
SIRLIN Alphonse le 01.03.  
FAHRER Maria le 15.05.  
HILZENDEGER Aloyse le 17.06.  
VOGEL Charles le 09.09.  
RINGEISEN Jeanne le 15.09.  
BLEGER Thérèse le 12.10.  
DEISS Marie le 28.10.  
SCHULTZ Amélie le 07.11.  
ROHMER Jeanne le 23.11.

84 ans :

THIRION Albert le 21.04.  
KOEBERLE Maria le 01.06.

86 ans :

MUNSCH Marie le 02.06  
BAFFIER Louis le 10.10.

88 ans :

ZURBACH Adolphe le 07.03.  
FONNE Anna le 14.08.  
BOSCH Marie le 29.09.  
SEEMANN Joseph le 10.06.

90 ans :

MEYER Appoline le 06.01.  
HEMMERLE Philippe le 19.04.  
MEYER Marie le 21.07.

92 ans :

WANNER Marée-Thérèse le 08.07.  
MULLER Anna le 27.07.

81 ans :

VIERLING Jean le 05.01.  
REINBOLD Catherine le 01.02.  
SCHAUB Robert le 16.02.  
PETER Marguerite le 05.03.  
RAFFATH Alphonsine le 27.06.  
KECK Joseph le 11.07.  
LUDWIG Jeanne le 31.07.  
HUMBERT Marie le 11.08.  
THIELEN Oscar le 10.09.  
KOEBERLE Joséphine le 02.12.  
JOOS Auguste le 07.12.

83 ans :

BLEGER Léon le 28.03.  
HEYBERGER Madeleine le 14.07.  
KRUMB Isidore le 28.07.  
COLLINOT Albertine le 06.08.  
PETITE Lucien le 09.09.  
SCHILDKNECHT Hedwige le 23.09.  
SCHWEITZ René le 26.09.  
DONTENVILL Rose le 18.10.  
MEYER Marie Anne le 18.12.

85 ans :

DEISS Maria le 24.02.  
HEINRICH Mathilde le 14.03.  
FUCHS Eugénie le 20.04.  
MULLER Lucie le 23.07.  
WEYH Lucie le 18.10.

87 ans :

ALBRECHT Marie le 26.01.  
MULLER Alphonse le 05.03.  
BREITEL Maria le 27.11.  
HENRY Marie le 10.12.

89 ans :

KETTERLE Thérèse le 23.10.  
HUREAU Clémentine le 31.10.

91 ans :

WAGNER Charles le 17.09.  
DUTTEN Jeanne le 27.04.

-CLUB INFORMATIQUE-

En réponse au souhait formulé par de nombreux habitants de Saint-Hippolyte le Maire a lancé, au courant du mois d'octobre 1986, un projet de création de "club informatique". Un ordinateur familial (avec téléviseur et imprimante) serait mis à la disposition du Club à l'Ecole primaire.

Les candidats ont été nombreux (37 en tout) et de tous âges.

Lors de la réunion d'information du 6 janvier 1987 réunissant les personnes intéressées et un initiateur, M. ELSAESSER de Baldenheim, ce dernier a exposé sa conception du cours en tenant compte des besoins de chacun. Les cours seront donnés :

- . par séance de 2 heures, le mardi de 19 h à 21 h ;
- . par groupe de 15 personnes maximum ;
- . pour un forfait de 200,- F/personne pour dix séances.

Le premier cours a été fixé au mardi 13 janvier 1987 ; ce jour-là, cinq personnes étaient présentes avec M. ELSAESSER. Il en a été de même la semaine suivante. Bien entendu, il n'a pas été possible de demander à M. ELSAESSER de se déplacer une fois par semaine à Saint-Hippolyte pour un groupe de cinq personnes.

Fauté de candidats, le "club informatique" s'est éteint. Certaines personnes, travaillant par poste, ne peuvent suivre un enseignement régulier ; d'autres ont peut-être été déçues par l'ordinateur de l'école. Nous ne pouvons expliquer ici le désistement qui s'est opéré ; le lecteur concerné nous fera part de son avis sur la dernière page du bulletin.

## LE CLUB ST.FULRADE

### Création et buts

Le Club St. Fulrade fut créé en 1981 afin de permettre aux personnes âgées de se rencontrer périodiquement au cours de réunions amicales et d'organiser, au cours de l'année, quelques excursions.

La première réunion eut lieu le 17 juillet 1981, dans la petite salle de la Mairie, en présence de Monsieur le Maire HERTFELDER et de Mademoiselle AMANN, Directrice de l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. 33 personnes étaient présentes.

Melle AMANN expliqua aux assistants les buts d'un Club de Retraités et leur fit connaître le soutien que celui-ci pouvait attendre de l'AAPA. Monsieur le Maire insista sur le fait que la municipalité également accorderait tout son appui à ce club de personnes âgées et que, pour les réunions, la commune mettait à la disposition la petite salle de la Mairie.

Au cours de cette première réunion, Monsieur Isidore KRUMB fut désigné comme responsable (Président) ; Mme Alice SONNTAG fut chargée de l'animation et Monsieur Adolphe NOBEL du Secrétariat et de la Trésorerie.

Il fut décidé de se réunir mensuellement et d'entreprendre une première excursion le 7 août suivant.

En conclusion, Melle AMANN promit comme "capital de départ" une subvention de 5000 F. pour l'acquisition de matériel divers (armoire, projecteur et écran, jeux, vaisselle diverse). Un petit stock de livres de chant fut remis au Club. Un bon démarrage semblait donc assuré.

### Activités du Club St.Fulrade

Cette première impression fut amplement confirmée au cours des années.

Une fois par mois, le premier mercredi, les membres du Club se retrouvent dans la salle si aimablement mise à leur disposition à la Mairie. La désignation de "3e Age" est soigneusement évitée, car tous les retraités sont reçus à bras ouverts ! Au cours des réunions Président et Secrétaire donnent connaissance de diverses informations, les anniversaires du mois sont signalés, un petit cadeau est remis à chaque personne fêtée (avec bise pour les dames, donnée par le Président ou le vice-Président, M. Jean Faetibold !) Puis ce sont les conversations amicales, entrecoupées de chants, parfois des présentations de diapos et finalement le goûter (café, brioche, vin, offerts sur les fonds du Club, mais le plus souvent par les "anniversaire".)

Si le nombre des assistants aux réunions est en moyenne de 35 (parfois de 40, qui remplissent déjà convenablement la salle !), bien plus nombreuses sont les personnes qui participent aux excursions et l'on peut affirmer sans vantardise que les 35 sorties entreprises depuis 1981 ont toutes connu un encourageant succès puisque le nombre de voyageurs a déjà été de 55 pour certaines excursions. N'oublions pas de signaler que les bons soins des Transports PFEIFER-BERGHEIM, entrent pour une bonne part dans le bon déroulement des sorties.

En hiver, faute d'excursions, le Club organise un repas en commun dans l'un des restaurants de St-Hippolyte. Inutile de préciser qu'il y règne toujours une excellente ambiance.

A travers tous ces moments de joie, le Club n'oublie pas ses amis dans la peine. Des visites sont rendues à ceux qui sont hospitalisés, à ceux qui passent le soir de leur vie dans une maison de retraite... Et quand la Mort frappe dans les rangs de tous ces amis, tous assistent à l'Office religieux demandé par le Club pour le repos de l'âme de celui ou de celle dont tous gardent le souvenir dans le coeur.

#### Le budget du Club St.Fulrade

Au point de vue budgétaire, la situation est des plus saines.

A chaque réunion, une cotisation de 10 F. est encaissée, cotisation d'ailleurs "remboursée" sous forme d'une excursion payée sur les fonds du Club, donc gratuite pour les cotisants. Des dons arrondissent le montant des cotisations. Les Transports PFEIFFER remboursent en fin d'année, par l'intermédiaire de l'AAPA, 5 % des sommes versées pour les excursions. Enfin, la subvention accordée par la Municipalité est plus que bienvenue et perçue avec reconnaissance. Finalement, la cloture du budget indique toujours un excédent de recettes, pas tellement important, il est vrai, mais qui permet de repartir d'un bon pied dans la nouvelle année.

#### Conclusion

Les âges des "Fulradiens" actuels s'échelonnent de 60 à 89 ans !

Il n'est pas question de "3e Age", au plus de "personnes âgées" ou, tout simplement, de "retraités", c'est à dire de personnes qui, après une vie de labeur parfois pénible, peuvent enfin s'offrir un peu de détente, quelques "loisirs", comme on dit aujourd'hui, personnes qui, envers et contre tout, ont gardé un coeur jeune, ou qui sont sûrs de le retrouver au Club St. Fulrade.

9 décembre 1986

Adolphe NOBEL

oOo

DER "CLUB ST.FULRADE"

#### Gründung und Zweck

Der Club St.Fulrade wurde 1981 gegründet, um älteren Personen zu gestalten von Zeit zu Zeit bei freundschaftlichen Versammlungen zusammenzukommen und jedes Jahr einige Ausflüge zu unternehmen.

Die erste Versammlung fand am 17. Juli 1981 statt, im kleinen Mairiesaal, in Anwesenheit von Herrn Maire HERTFELDER und Mademoiselle AMANN, Direktorin der "Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées" (AAPA). 33 Personen hatten sich eingefunden.

Melle AMANN legte den Zweck eines Clubs von Pensionierten klar und teilte mit, in welchem Masse dieser von der AAPA unterstützt würde. Herr Maire betonte, dass auch von Seiten der Gemeinde diesem Club der beste Beistand der Gemeinde gesichert sei und, dass für die Versammlungen der kleine Mairiesaal zur Verfügung gestellt würde.

Im Laufe dieser ersten Versammlung wurde M. Isidore KRUMB zum Präsidenten gewählt, Madame Alice SONNTAG zur "Animatrice" und M. Adolphe NOBEL wurde mit dem Amt des Schriftführers und Kassierers betraut. Man beschloss, jeden Monat eine Versammlung abzuhalten und ein erster Ausflug wurde für den 7. August vorgesehen.

Zum Schluss verspricht Melle AMANN eine Subvention von 5000 F. für die Anschaffung eines Schrankes, eines Lichtbildgeräts mit Bildschirm, Spielen und verschiedenem Geschirr usw. Auch eine Anzahl von Gesangbüchlein wurde dem Club übergeben. Ein guter Anlauf war damit gesichert.

#### Tätigkeiten des Clubs

Dieser erste Eindruck sollte sich im Laufe der Jahre reichlich bestätigen.

Einmal im Monat, jeden ersten Mittwoch, kommen die Clubmitglieder zusammen im kleinen Mairiesaal, der ihnen auf so liebenswürdige Weise zur Verfügung gestellt wurde. Alle Pensionierten ohne Ausnahme also nicht nur "alte Leute" werden mit offenen Armen aufgenommen. Im Laufe der Versammlung machen zuerst Präsident und Schriftführer die nötigen Mitteilungen; den Geburtstagskinder des Monats wird ein kleines Geschenk überreicht (die Damen haben auch Anrecht auf einen Kuss vom Präsidenten oder von Jean FAETIBOLD, dem Vizepräsidenten). Darauf folgen freundschaftliche Unterhaltung, Lieder, lustige Geschichten, manchmal Vorführung von Lichtbildern und endlich werden Kaffee, Wein und Kuchen aufgetragen, meist von den gefeierten Geburtstagskindern gespendet.

Im Durchschnitt sind 35 Personen anwesend, manchmal sogar 40, die den Saal dann schon so recht füllen. Bei den Ausflügen sind es bedeutend mehr und, ohne zuviel Eigenlob, kann behauptet werden, dass den seit 1981 unternommen 35 (in Ziffern: fünf und dreissig) Ausflügen ein schöner Erfolg beschieden war, erreichte doch die Teilnehmerzahl schon 55. Vermerken wir noch, dass dem Entgegenkommen der Transports PFEIFFER, Bergheim, auch ein Teil des guten Ablaufs der Reisen zuzuschreiben ist.

Im Winter sind Ausflüge nicht mehr gut möglich. Der Club veranstaltet dann, gewöhnlich Januar, ein gemeinsames Essen in einem Restaurant von Saint-Hippolyte. Dabei ist die Stimmung immer die beste!

Die miteinander verbrachten frohen Stunden hindern den Club nicht daran, der Freunde zu gedenken, die sich im Spital oder in einem Heim befinden. Ihnen werden Besuche abgestattet. Und wenn der Tod in den Reihen der lieben Kameraden zuschlägt, wohnen alle einem Gottesdienst bei, der für die Seelenruhe des Verstorbenen gehalten wird.

... des Clubs

### Vom Haushalt des Clubs

In Punkto "Budget" ist die Lage eine gesunde !

Bei jeder Zusammenkunft entrichten alle einen Beitrag von 10 F. (der im Laufe des Jahres in Form eines "Gratis" ausflugs zurückerstattet wird). Verschiedene Spenden kommen hinzu. Ueber die AAPA geben die Transports PFEIFFER 5 % der Einnahmen für die Ausflüge in die Kasse. Endlich ist die Subvention der Gemeinde recht willkommen und wird mit Dank in Empfang genommen. So schliesst das Budget, mit einem, wenn auch nicht gewaltigen, Ueberschuss an Einnahmen ab und ruhigen Muts kann ein neues Jahr in Angriff genommen werden.

### Zum Schluss

Das Alter der jetzigen "Fulradler" geht von 60 bis 89 Jahren !

Von "dritten Alter" ist nie die Rede, höchstens von "älteren Personen" oder einfach von "Retraités", Pensionierte, das heisst von Leuten, die nach arbeitvollem Leben endlich an etwas Entspannung denken dürfen, an "Freizeitgestaltung", wie es heute heisst, Menschen, die trotz allen Prüfungen des Lebens, ein noch junges Herz bewahrt haben, oder dies im Club St.Fulrade wieder finden.

Adolphe NOBEL

La Maison de Retraite "Charles BLEGER"

Patrimoine de la ville de Saint-Hippolyte

Travaux d'entretien, de rénovation et d'aménagement.

- Le programme de l'opération des travaux prévoit 3 tranches et permettra à terme l'hébergement d'une cinquantaine de pensionnaires, c'est à dire seize de plus qu'avant travaux. Toutes les règles de sécurité et d'hygiène seront respectées.

- La première tranche concerne le bâtiment neuf :

Les travaux de cette tranche sont achevés depuis avril 1986. Le transfert des pensionnaires a été effectué courant mai.

Ce bâtiment comporte :

- un sous-sol
- un rez de chaussée
- deux étages

Tous les niveaux sont desservis par un escalier doublé d'un ascenseur.

- Au sous-sol sont installés :

- Les locaux techniques : chaufferie - Electricité
- Mais aussi : Une buanderie - une lingerie - un local de kinésithérapie - une salle de bains - les vestiaires et sanitaires du personnel de l'établissement.

- L'accueil, une tisanderie, un W.C. pour handicapés et le réfectoire sont aménagés au rez-de-chaussée.

Le réfectoire est équipé d'une cloison mobile pour être utilisé en dehors des heures de repas, en salle de loisirs. De nombreuses ouvertures permettent une vue et un accès de plein pieds vers le jardin d'agrément qui après aménagement proposera aux promeneurs des zones de repos et d'ombrage.

- Des chambres à 1 lit sont installées au 1er et 2ème étages. Elles sont desservies par une circulation ample formée en appendice en zone de repos et permettant aux occupants de se réunir. Chaque porte de chambre est personnalisée par une bande verticale de couleur différente.

Toutes les chambres sont équipées d'un bloc sanitaire, d'une télévision, d'un appel malade, d'une penderie-placard et d'un téléphone. Elles s'ouvrent sur un balcon très apprécié par les pensionnaires.

Un office est installé aux deux étages.

- Les deuxième et troisième tranches concernent le bâtiment existant :

(La troisième tranche consiste en la création de six chambres supplémentaires au 2ème étage).

Les travaux de rénovation et d'aménagement sont en cours depuis octobre 1986.

Ce bâtiment comporte :

- un sous-sol partiel
- un rez de chaussée
- deux étages

- Au sous-sol sont projetés :

- L'aménagement d'une salle de bricolage ; cette salle sera accessible par la cour de l'ancien bâtiment et par le sous-sol du bâtiment neuf.
- Des locaux pour les réserves alimentaires.

- Au rez-de-chaussée seront installés :

- Le bureau du Directeur
- Une cuisine collective et son office pour la préparation des repas journaliers.  
La cuisine sera en liaison directe à travers un sas, avec le réfectoire du bâtiment neuf.
- Une morgue et une salle d'exposition des corps.
- Une zone d'attente pour les visiteurs.
- Des sanitaires communs
- 3 chambres.

- Les chambres existantes du 1er étage seront réorganisées. Six nouvelles chambres seront créées au 2ème étage.

Un bloc sanitaire sera intégré dans chaque chambre à 1 ou à 2 lits ; celui des chambres à 2 lits se composera d'une cellule avec 2 lavabos séparées d'une cellule W.C.

- Un cabinet médical - une salle d'examen - une salle de soins - une chambre de garde et une zone d'attente sont prévus au 1er étage.
- L'équipement des chambres sera identique à celui des chambres du bâtiment neuf
- A chaque niveau seront aménagés :
  - Une circulation de liaison entre les deux bâtiments
  - Un local ménage
  - Un sanitaire pour handicapés
  - Une salle de bains commune.

- Une bonne isolation thermique et du vitrage isolant sont prévus et procureront une sensation de confort bienfaisant.
- Le chauffage est du type classique par radiateurs.
- La fin des travaux est prévue pour le début de l'année 1988.

En conclusion, nous pensons que la ville de Saint-Hippolyte peut-être fière de posséder un établissement de cette qualité mis à la disposition de personnes de la commune et des communes alentour qui le méritent bien.

Aimé JELTSCH

Architecte

oOo

Die "Maison de Retraite "Charles BLEGER"

Erbgut der Stadt ST-HIPPOLYTE

Vergrößerungs-, Erneuerungs- und Einrichtungsarbeiten

- Das Programm für die Durchführung der Arbeiten sieht drei Abschnitte (Tranchen) vor und wird nach Abschluss der selben die Aufnahme von etwa 50 Pensionären gestatten, also 16 mehr als vor den Arbeiten. Alle Vorschriften für Sicherheit und Hygiene werden eingehalten.
- Der erste Abschnitt betrifft das neue Gebäude

Die Arbeiten dieser Tranche sind seit April 1986 beendet. Das Hinüberschaffen der Pensionäre wurde im Laufe des Monats Mai durchgeführt

Dieses Gebäude beträgt

- einen Kellerraum
- ein Erdgeschoss
- zwei Stockwerke

Sämtliche Geschosse sind verbunden durch eine Treppe und einen Aufzug.

- Im Kellergeschoss befinden sich :

- Die technischen Räume : Heizung, Elektrizität
- aber auch : eine Waschküche, ein Wäscheraum, ein Raum für Massagebehandlung, ein Baderaum, die Ankleideräume und Sanitäreinrichtungen für das Personal der Anstalt.

- Empfangsraum, Teezimmer, W.C. für Behinderte sowie Speisesaal sind im Erdgeschoss eingerichtet.

Der Speisesaal ist mit einer beweglichen Scheidewand ausgestattet um, ausser den Essenszeiten, als Raum für Freizeitgestaltung benützt zu werden. Zahlreiche Öffnungen gestatten die Aussicht sowie den ebenen Zutritt zum Ruhegarten, welcher nach Fertigstellung den Spaziergängern Entspannungsmöglichkeiten und Schatten bieten wird.

- Im ersten und zweiten Stockwerk sind Zimmer mit 1 Bett eingerichtet. Sie sind miteinander verbunden durch einen weiten Gang der als Ruheplatz ausgeht, wo sich die Insassen zusammenfinden können. Jede Zimmertür trägt ein eigenes Zeichen, in Form eines verschiedenfarbenen senkrechten Streifens. Alle Zimmer sind ausgestattet mit Sanitäreinrichtung, Fernsehgerät, Telefon, Hilferufmittel, eingebautem Kleider- und Wäscheschrank. Auch besitzt jedes ein Balkon, was von den Pensionären sehr geschätzt wird. Ein Speiseverteilungsraum besteht in beiden Stockwerken.

- Die zweite und dritte Tranche betreffen das schon bestehende Gebäude.

(Vorgesehen ist in der dritten Tranche die Schaffung von sechs zusätzlichen Zimmern im 2. Stockwerk).

Die Erneuerungs- und Einrichtungsarbeiten sind seit Oktober 1986 im Gange.

Dieses Gebäude beträgt :

- ein teilweises Kellergeschoss,
- ein Erdgeschoss,
- zwei Stockwerke.

- Im Kellergeschoss sind vorgesehen :

- Die Einrichtung eines Bastelraums. Dieser Raum wird zugänglich sein durch den Hof des früheren Gebäudes und durch das Kellergeschoss des neuen Gebäudes,
- Speisereserveräume

- Im Erdgeschoss werden installiert :

- Das Bureau des Direktors,
- Die Gemeinschaftsküche und ihr Speiseverteilungsraum für die Zubereitung der täglichen Essen. Durch einen speziellen Gang wird die Küche direkt verbunden sein mit dem Speisesaal des neuen Gebäudes.
- Eine Totenkammer sowie ein Leichenschauraum,
- Ein Warteraum für die Besucher,

- Gemeinschaftliche sanitäre Anlagen
- Drei Zimmer
- Die bestehenden Zimmer im ersten Stockwerk werden neugestaltet. Im zweiten Stockwerk werden sechs neue Zimmer geschaffen.  
Eine Sanitäreanlage kommt in jedes 1 oder 2 Bettzimmer. Diejenige in den Zimmern mit 2 Betten besteht aus einem Abteil mit zwei Lavabos getrennt von einem Abteil mit W.C.
- Ein Arztzimmer, ein Untersuchungsraum, ein Pflegezimmer, ein Bewachungszimmer und ein Warteraum sind im ersten vorgesehen.
- Die Ausstattung der Zimmer ist gleich derer im neuen Gebäude.
- In jedem Stockwerk werden geschaffen :
  - Ein Verbindungsgang zwischen beiden Gebäuden
  - Ein Raum für die Reinigungsgeräte
  - Ein Sanitäre für Behinderte
  - Ein gemeinschaftlicher Baderaum
- Gute Kälte und Wärmeisolierung und isolierendes Fensterwerk sind vorgesehen und werden das Gefühl wohlthuender Behaglichkeit spenden.
- Die Heizung ist durch Heizkörper des üblichen Formats gesichert.
- Das Ende der Arbeiten ist vorgesehen für den Anfang des Jahres 1988.
- Abschliessend nehmen wir an, dass die Stadt St-Hippolyte stolz darauf sein kann, ein solch gediegenes Etablissement zu besitzen, um es Personen der Gemeinde und der umliegenden Ortschaften, die es wohl verdienen, zur Verfügung zu stellen.

Aimé JELTSCH  
Architecte

(übersetzt von A. NOBEL)



Je profite de l'occasion de la distribution de ce bulletin Communal pour vous présenter la CAISSE MUTUELLE DE DEPCTS ET DE PRETS de votre ville, qui le 27 juin fêtera son Centenaire.

En effet, le 24 juillet 1887, en présence de 55 membres, a eu lieu la 1ère assemblée Générale mentionnant la création de cette association coopérative mutualiste. Ci-après le Procès verbal de cette assemblée.

//  
PROTOKOLL

Der ersten Sitzung der Generalversammlung

-----  
St.Pilt, den 24. Juli 1887

Nachdem sich der St.Pilter Darlehnskassen Verein, eingetragene Genossenschaft, durch unterzeichnung der Statuten vom heutigen Tage gebildet hatte, traten die Mitglieder auf Grund des § 39 der Statuten zur ersten Generalversammlung zusammen und wählten den Bürgermeister Hippolyt BIECHER zu ihrem Vorsitzenden ; dieser ernannte den Gustav CHEVRËTON zum Protokollführer sowie die Herren Joseph MUSSLIN, Vikar, und Emil HEYBERGER zu St.Pilt wohnhaft, zu Stimmenzähler.

Demnächst wurde zu den Wahlen geschritten.

I. Gewählt wurden durch absolute Stimmenmehrheit :

a) zu Vorstandsmitgliedern :

1. CHEVRËTON Gustav, zugleich als Vereinsvorsteher,
2. BLEGER Hippolyt von Martin, zugleich als Stellvertreter des Vereinsvorsteher,
3. BREITEL Julius,
4. KIENZEL Joseph,
5. EBERT Heinrich

b) zum Rechner : MUSSLIN Joseph, Vikar zu St. Pilt,

c) zu Verwaltungsrathmitgliedern :

1. Pfarrer GAPP Julius, zugleich als Vorsitzender,
2. BIECHER Hippolyt, zugleich als Stellvertreter des Vorsitzende
3. KLEIN Alexander,
4. BLEGER J.B. Ignaz,
5. HERRBACH Joseph,
6. BLEGER Seraphin, Adjunkt,
7. FAHRER Johann Baptist,
8. NEFF Hippolyt,
9. MAGENHANN Karl,
10. FAHRER Joseph von Joseph,
11. BREITEL Aloys,
12. VONFELT Hippolyt.

Die Gewählten waren sämtlich anwesend und nahmen die Wahl an. Im Einverständnis der Generalversammlung erklärte der gewählte Rechner MUSSLIN Joseph, den Herrn Pfarrer Gapp hier als Bürgen stellen zu wollen. Der Vereinsvorsteher wurde beauftragt, für die sofortige Aufnahme der betreffenden Verhandlung zu sorgen und das Dokument dem Vorsitzenden des Verwaltungsrathes binnen längstens vier Wochen zur Kenntnissnahme vorzulegen, nach Rückgabe aufzubewahren, auch der Generalversammlung in der nächsten Sitzung von der Ausführung Anzeige zu machen. //

Je souhaite que dans une prochaine parution de ce bulletin je pourrai vous présenter la C.M.D.P. actuelle, mais dès à présent je vous invite toutes et tous à cette fête du Centenaire du 27 juin 1987.

Antoine KLEIN  
Président

Rubrique école : Aux parents et grands-parents d'élèves

L'ECOLE DITE "DES PETITS"

Nos enfants vont à l'école à partir de l'âge de trois ans, et après trois années de maternelle (section des petits, des moyens, des grands) entrent au cours préparatoire pour y apprendre à lire, écrire et calculer.

Les trois années de maternelle, par les activités qui y sont pratiquées, sont d'une importance capitale. Les enfants y reçoivent les pré-requis nécessaires à tout apprentissage harmonieux de la lecture, de l'écriture et du calcul.

1) Ainsi il revient à la maîtresse, au cours de discussions libres, de déceler chez l'enfant tous les troubles d'articulation (zozotement, confusion entre ch-j, s-z, etc...), les troubles de langage, les retards de parole et les déformations de mots. En maternelle déjà, il est important de structurer le langage, tant sur le plan phonétique (sur le plan du son comme train - krain ou je-ze) que sur le plan syntaxique (disposition des mots dans la phrase et utilisation des propositions de lieu, de temps et des temps des verbes au présent, au passé et au futur). La maîtresse écoute l'enfant parler et le corrige. Aux sections des moyens et des grands, elle essaie de remédier à ces troubles par des exercices systématiques dits "exercices structuraux".

2) Une latéralité mal définie est à l'origine de nombreux échecs scolaires. C'est en maternelle que, sous l'aspect de jeux divers et en apparence futile, les enfants apprennent à connaître leur corps, à prendre conscience que ce corps est divisé en deux parties symétriques, à distinguer la droite de la gauche. En effet pour lire et écrire, l'enfant doit maîtriser gauche et droite (par exemple d et b, 6 et 9, P et q, semblables mais orientés l'un à gauche et l'autre à droite, devront être reconnus). Cette conquête d'une bonne latéralité sollicite la maîtrise de tout le corps commandée par le cerveau.

3) Les structurations dans l'espace et dans le temps font elles aussi parties des pré-requis nécessaires à l'apprentissage de la lecture. Sauf cas pathologique, doivent être maîtrisées, en entrant au cours préparatoire, les notions de : sur - sous, dans, dedans - dehors, intérieur - extérieur, à droite - à gauche, à côté de pour l'espace et les notions de : avant - après pour le temps. Les nombreux jeux et activités de la maternelle visent à acquérir ces notions.

4) Le graphisme aussi constitue un véritable travail, indispensable pour donner à l'enfant une aisance dans ses mouvements et ses tracés sur le papier. Les successions de boucles, de bâtons, d'escargots ou autres frises, des signes à l'apparence incohérente, visent en fait à acquérir cette aisance qui sera un atout positif lors de l'apprentissage de l'écriture.

Enfin, avant d'amorcer l'apprentissage de la lecture, avant de lancer l'enfant dans une observation attentive des mots et des phrases, avant de lui demander d'écrire ces mots et ces phrases, il est indispensable d'avoir provoqué un véritable bain de langue écrite : lectures de livres, de contes, de lettres manuscrites, d'articles de journaux, etc... ; car très souvent on constate que les enfants qui vivent dans un milieu de lecture et de livres, réussissent mieux que les autres leur apprentissage de la lecture. Cela sera fait à l'école maternelle à défaut d'être fait à la maison.

En conclusion, les apprentissages scolaires commencés au cours préparatoire, sont bien plus aisément réussis s'ils ont été précédés de "chant, danse, expression corporelle, dessin, découverte de ses semblables et des êtres vivants, enrichissement de l'imagination par contes, comptines et histoires, maîtrise du langage oral (avec constante préoccupation de précision rigoureuse), modelage, tissage, éducation à la culture audio-visuelle, fabrication des mots, etc..., toutes ces activités de l'école maternelle qui tente de ne pas mettre la charrue avant les boeufs" (sic Lazarine BERJERET) qui permettent au maître du cours préparatoire de construire sur du roc et non sur du sable.

E. SCHRANZ

oOo

Congés Scolaires 1986-87

Hiver	du 21.2.87 après la classe au 9.3.87 au matin
Printemps	du 18.4.87 après la classe au 4.5.87 au matin
Été	du 30.6.87 après la classe au 3.9.87 au matin

## La maison Alsacienne à Colombage

Le village alsacien a son originalité.

Contrairement à d'autres régions, l'habitat alsacien n'est jamais isolé, exception faite de la zone montagneuse où le style de construction se rapproche de celui que l'on rencontre outre-Vosges, mais au contraire, fortement regroupé, en une multitude de bourgades très rapprochées. Montez par exemple au Haut-Koenigsbourg, d'où, sur la moindre colline, vous pouvez être sûr de dénombrer une dizaine de clochers à la ronde. On distingue deux types principaux de villages en Alsace : on parlera de "village-rue" (Strossdorf) comme Steige et Urbeiss dans la vallée de Villé. Parfois nous sommes en présence de deux rues parallèles avec des ruelles secondaires reliant l'une à l'autre : c'est le village échelle comme Oberseebach.

Si au contraire, le village est très ramassé sur lui-même, autour de l'église et de son cimetière (Kirishhof), ce sera un "village-tas" (Hüffedorf), tels Ohnenheim - Boofzheim. C'est également la configuration des villages fortifiés du vignoble : Saint-Hippolyte, Riquewihr, Bergheim, Dambach la Ville. Le village tas est sans doute la forme la plus ancienne du village alsacien.

L'église n'occupe pas forcément le centre du village : à Hunawehr, elle est tout à fait à l'extérieur, en plein vignoble.

Dans le cas le plus général, les maisons sont regroupées autour d'une place centrale, occupée par un tilleul monumental (s'Lindenplatzel). Cette place du tilleul est aussi un lieu de rencontre : on y discute, on y danse le jour de la fête du village. (Dorfkilb). Un autre point de rencontre pour les femmes et les jeunes filles surtout, c'est le puits ou le lavoir communal. Parfois, un ruisseau traverse le village, comme à Scherwiller ou à Châtenois, cela devient alors un passionnant terrain de jeux pour les enfants.

Malheureusement, beaucoup de municipalités ont dû se résoudre à les condamner, à cause de la pollution de notre vingtième siècle. Un grand nombre de nos villages possédaient, un peu à l'écart, un moulin dont certains subsistent encore.

Les premières maisons à colombages apparaissent au quinzième siècle. Ce qui caractérise la maison alsacienne c'est l'importance prépondérante de l'emploi du bois : non seulement pour la charpente, mais surtout pour ses murs, ses cloisons intérieures, ses planchers, ses escaliers. C'est une maison en bois, pour être plus précis : une maison à pans de bois.

Le maître d'oeuvre, le bâtisseur de la maison à colombages est le charpentier. Le plus vieux métier du monde n'est peut-être pas forcément celui auquel on pense. Une chose est sûre, celui de charpentier compte parmi les plus anciens.

La maison à pans de bois :

Si par pan de bois on entend un ensemble précis de pièces de bois inscrites dans un même plan, on distingue trois sortes de pans :

- 1 - Le pan horizontal constitué par les planchers et les plafonds.
- 2 - Le pan vertical comprenant l'ossature des murs et des cloisons.
- 3 - Le pan incliné constitué par la charpente des combles.

La première règle à respecter en matière de construction, c'est celle de l'équilibre. L'édifice doit être stable, solide et durable. Pour cela tous les éléments de la construction sont solidaires les uns des autres et concourent tous à la stabilité de l'ensemble. Que l'un d'eux soit défaillant, et, l'équilibre de l'ensemble est rompu.

La forme "indéformable" la plus simple est le triangle. Intégré à une charpente, il offre la meilleure résistance au renversement par le vent. Si nous regardons bien une maison à colombages, nous pouvons constater que la triangulation est poussée très loin.

#### La maison à poteaux :

La méthode dite "des bois longs" n'est pas la méthode la plus ancienne, mais elle est dérivée de la construction des huttes : celle-ci consistait à placer d'énormes poteaux montant du sol au faîtage qu'ils soutenaient directement. On trouve ce genre de construction ou système sur certaines vieilles maisons rurales ou leurs dépendances, par exemple dans le Sundgau ou en Suisse toute proche. Ce genre de construction est appelé la maison à poteaux. (Standerhus)

#### La méthode des "bois longs"

Les maisons construites d'après ce système n'ont plus de poteaux centraux. Leurs poteaux corniers sont d'une seule pièce et montent de "fond de comble", c'est-à-dire du sol au toit. Les pièces horizontales (sablère d'étage, entrait) s'y assemblent sans les interrompre, au moyen d'un tenon. Cela nécessite de grands troncs solides et bien rectilignes de cinq mètres et parfois davantage. En raison de cette difficulté technique de montage, la maison à bois longs est peu adaptée à la ville. On trouve quelques unes de ces maisons dans la plaine agricole, à Hindisheim, par exemple.

#### La méthode des bois courts :

Vers le milieu du seizième siècle, la maison à colombages est édiflée selon cette méthode. Les poteaux corniers n'ont plus qu'une hauteur d'étage. Ils sont interrompus à chaque niveau par les sablières intermédiaires. Ce procédé donne une solidité accrue. Les pans verticaux et les pans horizontaux étant imbriqués les uns dans les autres par différents moyens d'assemblages. L'avantage de cette méthode : la maison peut désormais grimper en hauteur, sur deux, trois, même davantage de niveaux.

#### La construction d'une maison moderne :

Pour une maison moderne, le maçon s'installe souvent pour une période assez longue, pour exercer l'essentiel de son activité ; alors que le charpentier ne fait qu'un passage bref, mais important : la toiture

#### La construction d'une maison à colombage :

Pour une maison à colombage, c'est pratiquement le contraire. L'activité du maçon est réduite : fondations, terrassement de la cave, mur coupe-feu de la cuisine, conduit fumée, escalier. Le reste est l'oeuvre du charpentier.

Sur le sol de son atelier ou sur une place du village (Zimmerplatz) il réalise un tracé grandeur nature (Rissbode), à l'aide de planches rabotées. Le tracage des assemblages, coupe et marquage ; tout cela se monte comme un jeu mécano, pièce par pièce. Les charpentiers nomment cela l'appareillage (s'Holtz Zureschte). Chaque pièce est marquée d'un signe ou chiffre latin, afin d'éviter les erreurs d'assemblage au moment du montage.

Les marques vont en général de gauche à droite, par exemple :  
I.VI pour le premier niveau - I.VI. pour le deuxième niveau - I.. VI..  
ainsi de suite...

Le montage de la maison :

Le charpentier commence par disposer sur les fondations les sablières de base qui sont solidement assemblées aux extrémités respectives. Il y a différents systèmes d'assemblage : à tenon et clavette, à verrou.

Une fois la pose des sablières réalisée, un poteau cornier est assemblé verticalement. Ce poteau d'angle sert de support à la maison à colombage. On lui attache une importance particulière, on l'orne de sculptures, on le veut imposant. Sont ensuite mis en place les montants d' huisseries, les décharges, les entretoises, les linteaux des portes et des fenêtres. Ces pièces sont étroitement imbriquées les unes dans les autres et maintenues par des chevilles en bois dont on laisse dépasser les extrémités. Ce système d'assemblage est suffisamment flexible pour résister aux tremblements de terre, rares dans notre région. Il permet un démontage relativement facile de l'ensemble, car les déplacements de maisons à colombage ne sont toutefois pas exceptionnels : lors d'un partage entre héritiers, on démonte une maison et l'on partage le bois en nombre de tas de bois égal au nombre d'héritiers.

Pour l'ossature portante de la maison, on emploie des bois durs, comme le chêne ou le chataignier. Le principe technique du montage de la charpente est approximativement le même que pour le colombage.

La couverture de la maison :

La règle veut que la maison soit couverte à l'alsacienne, c'est à dire avec des tuiles plates, queue de castor (Biwerschwantz).

L'argile en Alsace :

L'Alsace est une terre argileuse, et qui dit argile ou terre cuite pense briques et tuiles. L'argile est également utilisée pour la fabrication des poteries, à Soufflenheim ou à Betschdorf, par exemple. Dans le Sundgau, quelques carrières sont en outre ouvertes dans le loess. Chaque briqueterie ou tuilerie exploite à la fois sa carrière d'argile et sa carrière de loess. Il y a quelques années, St Hippolyte comptait une briqueterie avec sa propre carrière.

Elements d'un colombage

- |                                                                          |                                            |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 1 Sablière basse (Schwell, Bodepfatt)                                    | 16 Potelet d'allège (Ingerfanschterpfesch) |
| 2 Sablières d'étage cachées par une plinthe (Stokpfatt mit Balli profil) | 17 Décharges (Strawe)                      |
| 3 Entrait (Gawel ou Ankerballi)                                          | 18 Firschtspfeschtel, Firschtsüll)         |
| 4 Faux entrant (Zwischarejel)                                            |                                            |
| 5 Appuis de fenêtres (Fanschterbank)                                     |                                            |
| 6 Entretoises (Qwerholz, Rejel)                                          |                                            |
| 7 Montants de fenêtres (Fanschteringfassung)                             |                                            |
| 8 Linteaux (Sturz, Tür-Fanschter rahme)                                  |                                            |
| 9 Saillies de rives (Winddeele)                                          |                                            |
| 10 Poteaux corniers (Eckpfoschte)                                        |                                            |
| 11 Tournisses ou poteaux (Zwischeschtander)                              |                                            |
| 12 Arbalétrier, écharpe (Strawe, Fuesstrawe, décharge. Band)             |                                            |
| 13 Aisseliers (Stawe, Kopfstrawe)                                        |                                            |
| 14 Décharges d'allège en V (V Strawe)                                    |                                            |
| 15 Losanges barrés d'une croix de St-André (Raute)                       |                                            |

Article rédigé par  
M. René HERRBACH

## DAS ELSAESSISCHE FACHWERKHAUS

### Das elsässische Dorf und seine Eigenheit.

Im Gegensatz zu anderen Regionen ist das elsässische Wohnhaus nie allein stehend, mit Ausnahme der Berggegend, wo die Bauart derjenigen gleicht, die man jenseits der Vogesen vorfindet, sondern stark gruppiert, in einer grossen Zahl von eng aneinanderliegenden Ortschaften. Steigen Sie zum Beispiel zur Haut-Koenigsbourg, von wo aus Sie bestimmt auf dem geringsten Hügel zahlreiche Kirchtürme abzählen können.

Man unterscheidet im Elsass zwei Hauptarten von Dörfern : von Steige und Urbeiss im Weilertal wird man von "Strossdorf" sprechen ; manchmal bemerkt man zwei gleichlaufende Strassen mit Seitengässchen, welche die beiden verbinden : es ist das "Leiterdorf", wie Z.b. Oberseebach. Wenn, im Gegenteil, das Dorf stark um Kirche und Friedhof (Kirichhof) zusammengedrängt ist, handelt es sich um ein "Hüffendorf", wie Ohnenheim, Boofzheim, Dies ist auch die Gestaltung der befestigten Weindörfer : Saint-Hippolyte, Riquewihr, Bergheim, Dambach-la-Ville. Das "Hüffendorf" ist wohl die älteste Form des elsässischen Dorfes.

Die Kirche steht nicht unbedingt in der Mitte des Dorfes. In Hunawihr steht sie ausserhalb der Ortschaft, ganz im Rebberg.

Im allgemeinsten Fall drängen sich die Häuser um einen zentralen Platz, wo eine riesige Linde steht "s'Lindeplatzel". Dieser Lindenplatz ist auch ein Treffpunkt : dort wird diskutiert oder, gelegentlich der Dorfkilb getanzt. Ein anderer Ort, wo Frauen und junge Mädchen zusammenkommen ist der Gemeindebrunnen oder das Waschhaus. Manchmal fliesst ein Bach durch das Dorf, so in Scherwiller, Châtenois : dieser wird alsdann zum beliebten Spielplatz für die Kinder. Leider mussten sich zahlreiche Gemeindeverwaltungen wegen der Verseuchung unseres 20. Jahrhunderts dazu entschliessen denselben aufzugeben. Zahlreiche unserer Dörfer besaßen, etwas abseits, eine Mühle ; einige davon bestehen noch heute.

Die ersten Fachwerkhäuser erschienen im 15. Jahrhundert. Das elsässische Haus ist besonders gekennzeichnet durch die überwiegende Anwendung des Holzes, nicht nur für den Dachstuhl, aber besonders für ihre Mauern, die inneren Scheidwände, die Zimmerböden, die Treppen. Es ist ein Haus aus Holz, oder, besser gesagt, ein Holzfachwerkhaus.

Der Baumeister, der Erbauer des Fachwerkhauses, ist der Zimmermann. Der älteste Beruf der Welt ist vielleicht nicht unbedingt derjenige, an welchen man denkt. Eines ist gewiss : der Zimmermannsberuf zählt zu den ältesten.

### Das Holzfachwerkhaus :

Als Holzfachwerk wird benannt zu einer gleichen Fläche genau zusammengefügte Holzstücke. Man unterscheidet dreierlei Fachwerke :

- 1 - das waagerechte Fachwerk, für die Zimmerböden und -Deken,
- 2 - das senkrechte Fachwerk, als Gerüst für die Mauern und die Scheidwände,
- 3 - das schräge Fachwerk, welches den Dachstuhl bildet.

Die erste Regel, die beim Bauen beachtet werden muss ist diejenige des Gleichgewichts. Das Gebäude muss stabil sein, fest und dauerhaft. Zu diesem Zweck sind die Einzelteile des Hauses eng miteinander verbunden und tragen alle bei zur Festigkeit des Ganzen. Sollte eines davon versagen, ist das Gleichgewicht des Ganzen gefährdet.

Die einfachste und haltbarste Form ist das Dreieck. In das Gerüst eingefügt widersteht sie am besten dem Umwurf durch den Wind. Wenn wir ein Fachwerkhaus wohl beobachten stellen wir fest, dass die Dreieckfigur sehr häufig angewandt wird.

#### Das Pfostenhaus (Standerhüss)

Die sogenannte Bauart mit Ständern ist nicht die Aelteste, aber sie hat ihren Ursprung im Bau der Hütten. Sie bestandt darin, mächtige Pfosten aufzustellen, vom Boden bis zum First, den sie direkt abstützt. Diese Bauart findet man noch an gewissen alten Bauernhäusern oder ihren Nebengebäuden, 3.b. im Sundgau oder in der nahen Schweiz. Diese Bauart nennt man Pfostenhaus oder "Standerhüss".

#### Die Bauart mit Ständern

Die Häuser, welche auf diese Art errichtet wurden weisen keine Zentralpfosten mehr auf. Ihre Eckpfosten sind an einem Stück und gehen vom Boden bis zum Dach. Die waagerechten Teile (Schwall, Bodepfatt, Stockpfatt mit Balliprofil, Gawel oder Ankerballi) sind ohne Unterbrechung mittels Zapfen miteinander verbunden. Dazu benötigt man lange, solide und gerade Baumstämme von 5 Meter Länge oder mehr. Wegen dieser technischen Schwierigkeit für den Aufbau, ist das Pfostenhaus wenig für die Stadt geeignet. Einige dieser Häuser findet man noch im Bauernland, in Hindisheim, z.b.

#### Die Methode der Kurzhölzer

Gegen Mitte des 16. Jahrhunderts wird das Fachwerkhaus nach dieser Methode errichtet. Die Eckpfosten haben nur noch Stockwerkhöhe. Sie sind in jedem Stockwerk durch Zwischenschwellen unterbrochen. Aus diesem Verfahren ergibt sich mehr Haltbarkeit. Die senkrechten und die waagerechten Fächer sind auf verschiedene Verbindungsarten eng ineinander verbunden. Vorteil dieser Methode : das Haus kann von nun an höher werden, bis zu zwei, drei, oder noch mehr Stockwerken.

#### Der Bau eines heutigen Hauses

Zur Errichtung eines heutigen Hauses sieht der Maurer eine ziemlich lange Periode vor, um das Hauptsächlichste seiner Tätigkeit auszuüben, während der Zimmermann nur kurz, aber für eine wichtige Arbeit einschreitet : das Dachwerk.

#### Der Bau eines Fachwerkhäuses

Für den Bau eines Fachwerkhäuses istes praktisch das Gegenteil. Die Arbeit des Maurers ist geringer : Fundamente, Ausheben des Kellers, Feuerschutzwand der Küche, Rauchfang, Treppe. Alles andere ist Werk des Zimmermanns.

Auf dem Boden seiner Werkstatt oder auf einem Dorfplatz (Zimmerplatz) führt er mittels gehobelter Bretter den Grundriss ("Rissbode") aus. Die Hölzer werden zubereitet ("s'holz zuerishte"). Zeichnung der Zusammenfügungen, Schnitt und Markierung, und Stück um Stück wird zusammengesetzt wie ein Mecanospiel. Jedes Stück wird mit einem Zeichen oder einer römischen Zahl versehen, damit beim Zusammensetzen und Aufrichten kein Irrtum möglich sei. Im Allgemeinen gehen die Zeichen von links nach rechts, z.b. : I VI für da erste Stockwerk, I. VI. für das zweite Stockwerk - I.. VII.. und so weiter.

#### Das Aufmontieren des Hauses :

Der Zimmermann beginnt damit, auf dem Fundament die Schwellen "Bodenpfatten" zuordnen, welche an den Enden fest zusammengefügt werden. Es gibt verschiedene Verbindungsarten : mit Zapfen, mit Bolzen, mit Riegel.

Wenn die Bodenpfatten liegen, wird ein Eckpfosten senkrecht eingefügt. Dieser dient als Stütze für das Fachwerkhaus. Da man ihm besondere Wichtigkeit zuschreibt, ziert man ihn mit Schnitzereien, soll Achtung einflößen. Darauf werden zurechtgesetzt die verschiedenen Streben, Riegel, Querhölzer, Tür- und Fensterrahmen. Diese Teile sind eng miteinander verbunden und mit Holzstiften zusammengehalten, deren Enden herausragen. Diese Verbindungsart bleibt genügend geschmeidig und elastisch, und Erdbeden zu widerstehen, die in unserer Gegend wohl selten sind. Sie gestattet auch einen verhältnismässig leichten Abbau des Ganzen, denn die Versetzungen der Fachwerkhäuser sind keine Seltenheit. Auch bei Teilungen unter Erben kann ein Haus abmontiert werden und das Holz wird auf so viele Haufen gelegt als Erben vorhanden sind.

Für das tragende Gebälk wird hartes Holz verwendet (Eichen, Kastanien). Das Technische Prinzip für die Montierung des Dachstuhls ist ungefähr dasselbe wie für das Fachwerk.

#### Das Dach des Hauses.

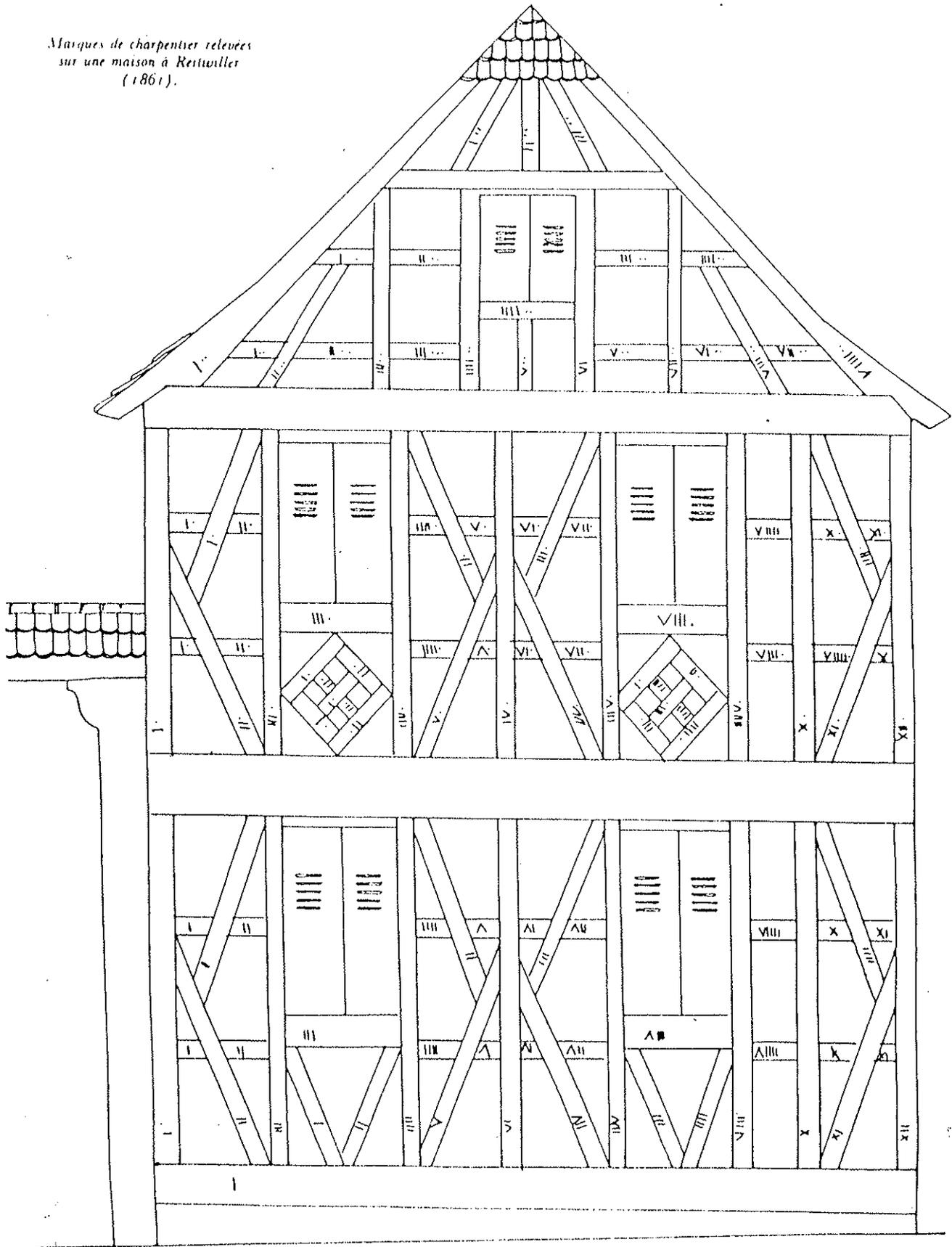
In der Regel wird das Haus auf elsässische Art gedeckt, das heisst mit flachen Ziegeln (Biherschwänze).

#### Der Lehm (oder Tonerde) im Elsass.

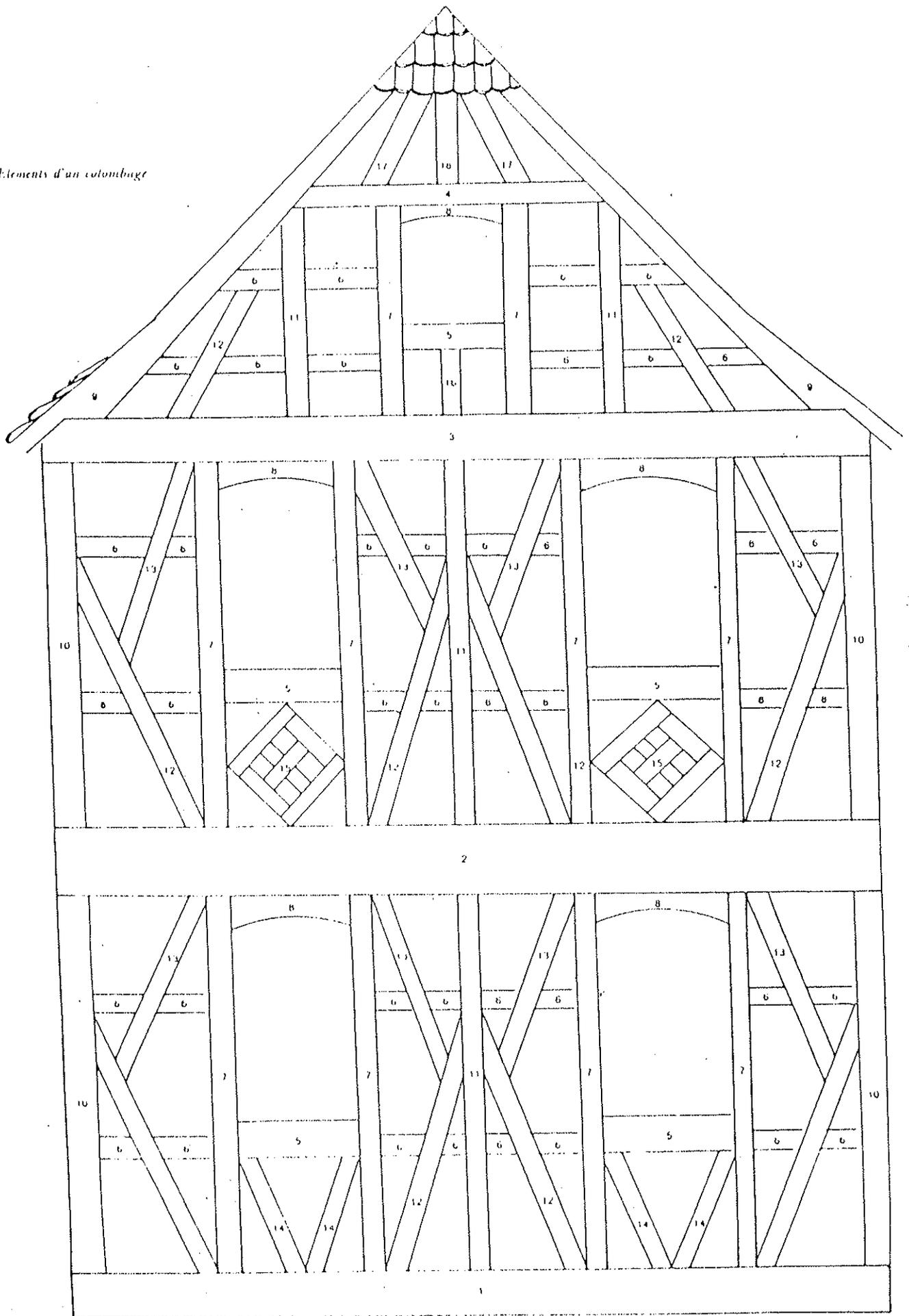
Das Elsass ist eine Gegend mit Lehmboden. Lehm oder Tonerde heisst auch Backsteine und Ziegel. Aber Lehm wird auch verwendet für die Anfertigung von Tongeschirr, in Soufflenheim und Betschdorf. Im Sundgau sind einige Gruben im Loessboden geschaffen worden. Jede Ziegelei beudet zugleich eine Lehm- und eine Loessgrube aus. Vor einigen Jahren besass St. Hippolyte eine Ziegelei mit ihrer eigenen Grube.

René HERRBACH  
(überetzt von A. NOBEL)

*Marques de charpentier relevées  
 sur une maison à Restoulles  
 (1861).*



Elements d'un colombage



## LA RAGE EN RECRUESCENCE

### DANS LE HAUT-RHIN !

ENTRE JANVIER 1984 ET JUIN 1985, 171 CAS DE RAGE ANIMALE ONT ETE ENREGISTRES DANS LE HAUT-RHIN.

DES DIZAINES DE PERSONNES EN CONTACT AVEC CES ANIMAUX ONT ETE VACCINEES DURANT CETTE MEME PERIODE.

#### HISTORIQUE

Il y a tout juste 100 ans, le 6 juillet 1885, PASTEUR triomphait de la rage. Joseph MEISTER, un jeune alsacien fut la première personne à être vaccinée avec succès contre cette maladie, toujours mortelle.

Depuis plusieurs années la rage est réapparue en France après avoir été pratiquement éliminée du territoire pendant plus de 50 ans. En 1973 un premier front avait atteint notre département. Depuis 1984 le Haut-Rhin connaît une nouvelle progression et de très nombreux cas sont actuellement déclarés dans toutes les régions du département (vallées vosgiennes, plaine de la Hardt, Sundgau, etc.).

#### COMMENT EVITER LA CONTAMINATION

Le Renard est toujours le principal vecteur de la rage. Il représente 84 % des animaux contaminés. Par son intermédiaire, certains animaux sauvages, blaireaux, martres, fouines, chevre uils et d'autres domestiques, chats, chiens, et bovins notamment, ont été atteints par la rage.

Le virus de la maladie est contenu dans le cerveau et la salive de l'animal atteint. Il peut être transmis par morsure ou dépôts de salive virulente sur une plaie bénigne.

Il importe donc

- de ne pas recueillir pour les soigner des animaux sauvages malades (toutes espèces à sang chaud peuvent être contaminées)
- de ne pas toucher aux animaux trouvés morts
- d'appeler un vétérinaire en présence d'un animal domestique malade.

En aucun cas ne toucher sa gueule avec la main s'il ne peut déglutir ou si sa machoire inférieure est paralysée. S'il s'agit d'un chat ou d'un chien s'étant battu avec un animal sauvage, ne pas les soigner les mains nues (son poil peut-être souillé par la salive virulente de l'animal qui l'a mordu)

- de protéger par une vaccination annuelle antirabique, les animaux domestiques qui peuvent transmettre la rage à l'homme (bovins, chiens, chats, etc).

### IMPORTANT !

Une telle vaccination est obligatoire dans un certain nombre de cas (consultez votre vétérinaire). La vaccination des bovins peut être réalisée dans le cadre de la prophylaxie obligatoire (signalez-le à votre identificateur).

### DANGER POUR L'HOMME

La rage est mortelle pour l'homme comme pour l'animal si aucune précaution est prise.

Devant la nouvelle extension de la maladie animale, il devient nécessaire :

- d'être de plus en plus méfiant en présence de tout animal à comportement anormal (sauvage et docile, domestique et méchant)
- de savoir comment éviter la contamination
- de prendre les mesures nécessaires si l'on craint d'avoir été contaminé :
  - s'efforcer de repérer et d'identifier l'animal mordeur pour le faire examiner par un vétérinaire qui prendra les dispositions nécessaires
  - signaler au service vétérinaire tout cadavre d'animal suspect d'être à l'origine d'une contamination
  - laver immédiatement la plaie ou la morsure à grande eau et avec du savon
  - consulter rapidement un médecin.

### VACCINATION CONTRE LA RAGE

Les personnes particulièrement exposées peuvent faire l'objet d'une vaccination préventive antirabique. Il est nécessaire de consulter son médecin-traitant pour se faire prescrire le vaccin et ne pas oublier (tous les 3 ans environ) le rappel de la vaccination.

En cas de contamination, le médecin vous adressera à un centre antirabique agréé (STRASBOURG ou BELFORT) où un traitement post-exposition sera obligatoirement pratiqué.

### CONCLUSION

La rage, maladie toujours mortelle peut être combattue si un certain nombre de précautions sont prises :

- vaccination de tous les animaux domestiques qui peuvent transmettre la rage à l'homme
- protection de la personne soignant un animal suspect et signalisation immédiate au vétérinaire
- traitement médical urgent des personnes contaminées

- MEFIANCE devant un changement de comportement habituel d'un animal :

Le renard perd toute crainte de l'homme et vient dans les lieux habités en plein jour.

Le bovin devient impatient et beugle sans arrêt.

Le chien doux devient agressif et le chien agressif peut devenir affectueux.

- MEFIANCE devant un animal atteint de paralysie des membres ou de la mâchoire avec difficulté de déglutition.

FACE A LA RAGE, IL FAUT PRENDRE LA SITUATION AU SERIEUX,  
mais NON AU TRAGIQUE.

---

Extrait de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 1986 :

Article 1er - Sur l'ensemble du département du Haut-Rhin, déclaré atteint par la rage par l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 1976, la circulation des chiens non vaccinés contre la rage et non identifiés par tatouage est interdite, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse et muselés.

**Les** chats non vaccinés doivent être enfermés ou tenus à l'attache

Les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois sont conduits à la fourrière à la diligence du maire.

Ces animaux sont abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs. Au cours de ces quatre jours, les animaux vaccinés pourront être rendus à leur propriétaire sur présentation d'un certificat de vaccination antirabique valablement établi et en cours de validité et d'une carte d'immatriculation de ces animaux par tatouage.

Toutes les fois que la capture des chiens et des chats errants s'avèrera impossible ou dangereuse, ces animaux pourront être abattus sur place par les agents de la force publique, les lieutenants de louveterie, les agents assermentés chargés de la police de la chasse ou toute autre personne titulaire d'un permis de chasser à ce requis par le maire.

Article 2 - Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux chiens et aux chats vaccinés contre la rage et identifiés par tatouage que les propriétaires peuvent laisser circuler librement sous leur surveillance directe, à condition d'être en mesure de présenter à toute réquisition de l'autorité investie des pouvoirs de police un certificat de vaccination antirabique réglementaire en cours de validité et une carte d'immatriculation de ces animaux.

Article 3 - La vaccination contre la rage doit avoir été effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 17 janvier 1985 susvisé.

Article 4 - Les chiens, les chats et autres animaux, vaccinés ou non contre la rage, ayant mordu ou griffé une personne ou un animal domestique sont soumis à une surveillance exercée par un vétérinaire sanitaire pendant une durée de quinze jours, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 1er décembre 1976 susvisé.

Il est interdit pendant cette période au propriétaire ou au détenteur de l'animal de s'en dessaisir ou de l'abattre sans autorisation du directeur des services vétérinaires du Haut-Rhin.

Article 5 - Les municipalités doivent désigner des locaux à l'usage de fourrière et faire procéder de manière effective à la capture des chiens et des chats errants. Les propriétaires auxquels sont restitués les chiens et les chats capturés sont tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif fixé par l'autorité municipale.

Article 6 - Lorsque le rôle de fourrière est confié par une municipalité à une société de protection animale, un contrat est établi entre les deux parties comportant l'obligation de l'application stricte des dispositions de l'article 1er ci-dessus.

Article 7 - Lorsque les établissements appartenant à des sociétés de protection animale fonctionnent en qualité de fourrière pour les chiens et les chats capturés et en qualité de refuge pour ceux remis par leur propriétaire, les animaux de chacune de ces deux catégories doivent être hébergés dans des locaux différents excluant leur contact et être enregistrés sur le registre d'entrée et de sortie qui sera exigé pour chacun de ces deux locaux.

Article 8 - Dans les refuges appartenant à des sociétés de protection animale, tout chien et chat ne peuvent être acceptés que si le propriétaire, lors de l'abandon, atteste par écrit qu'il est resté en sa possession six mois au moins ou depuis sa naissance si l'animal abandonné est âgé de moins de six mois. Cette attestation est conservée pendant un an par le responsable du refuge et la copie de ce document est remise au nouveau propriétaire de l'animal adopté. Lorsque les chiens et les chats abandonnés ne sont pas régulièrement tatoués, leur identification par tatouage doit être réalisée à la diligence du responsable du refuge le jour qui suit leur introduction dans l'établissement. La carte d'immatriculation de chaque chien ou chat offert à l'adoption ultérieurement est également remise à son nouveau propriétaire.

Article 9 - Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et notamment au décret n° 76 867 du 13 septembre 1976 modifié susvisé.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS - ANNEE 1987

Samedi	10 janvier	Club Vosgien	Assemblée Générale	Salle Musique
Dimanche	11 janvier	Paroisse	A.midi récréatif	Salle Polyval
Dimanche	25 janvier	Club Vosgien	Sortie	---
Samedi	31 janvier	A. Sportive	Soirée familiale	Salle Polyval
Samedi	7 février	Sté de Musique	Concert d'hiver	Salle polyval
Vendredi	20 février	Anciens Combattants	Assemblée Générale	Salle polyval
Samedi	21 février	Amic. Sapeurs Pompiers	Assemblée Générale	Dépôt Incend
Dimanche	22 février	Club Vosgien	Sortie	---
Samedi	28 février (ou 7.3.87)	Chorale Ste-Cecile	Soirée chorale	Salle polyval
Dimanche	15 mars	Club Vosgien	Sortie	---
Dimanche	5 avril	Club Vosgien	Sortie	---
Vendredi	1 mai	Club Vosgien	Fête montagnarde	---
Dimanche	17 mai	Club Vosgien	Sortie	---
Samedi	6 juin (le soir)	Amic. Sapeurs Pompiers	Fête printanière	---
Dimanche	7 juin (le soir)	Amic. Sapeurs Pompiers	Fête printanière	---
Dimanche	8 juin (a.midi et soir)	Amic. Sapeurs Pompiers	Fête printanière	---
Dimanche	14 juin	Sté de pêche	20ème anniversaire	---
Samedi	20 juin	A. Sportive	Tournoi à 6	---
Samedi	20 juin	Club Vosgien	Feu de la Saint-Jean	---
Dimanche	21 juin (ou Sté de pêche)	A. Sportive	Tournoi à 6	---
Samedi	27 juin	C.M.D.P.	Centenaire	---
Dimanche	28 juin	Club Vosgien	Sortie	---
Samedi	4 juillet	Amic. Sapeurs Pompiers	Fête vigneronne	---
Dimanche	5 juillet	Amic. Sapeurs Pompiers	Fête vigneronne	---
Vendredi	10 juillet	Club Vosgien	Traversée des Vosges	---
Lundi	13 juillet	Amic. Sapeurs Pompiers	Retraite aux flambeaux	---
Samedi	25 juillet	Club Vosgien	Sortie Alpes	---
Dimanche	9 août	Fête patronale		
Dimanche	15 août	Sté de pêche	Pêche gratuite pour membres hono	
Dimanche	23 août	Club Vosgien	Sortie	---
Dimanche	6 septembre	Club Vosgien	Sortie	---
Dimanche	20 septembre	Sté de Musique	Fête du Vin Nouveau	---
Dimanche	27 septembre	Sté de Musique	Fête du Vin Nouveau	---
Dimanche	4 octobre	Club Vosgien	Sortie	---
Dimanche	4 octobre	Anciens Combattants	A. Générale des Présidents S.poly	
Samedi	10 octobre	A. Sportive	Bal des Vendanges	Salle polyval
Samedi	17 octobre	Amic. Sapeurs Pompiers	Bal des Vendanges	Salle polyval
Samedi	7 novembre	Sté de Musique	Banquet annuel	---
Dimanche	8 novembre	Sté de Musique	Assemblée Générale	Salle de Répé
Mercredi	11 novembre	Commémoration de l'armistice		
Dimanche	15 novembre	Club Vosgien	Sortie	---
Samedi	21 novembre	Chorale Ste-Cécile	Assemblée Générale	---
Samedi	5 décembre	Amic. Sapeurs Pompiers	Fête de la Ste-Barbe	---
Dimanche	13 décembre	Club Vosgien	Sortie	---
Dimanche	20 décembre	Fête de Noël des personnes Agées		Salle polyval

Dans  
votre commune

# METTEZ VOS VERRES À PART

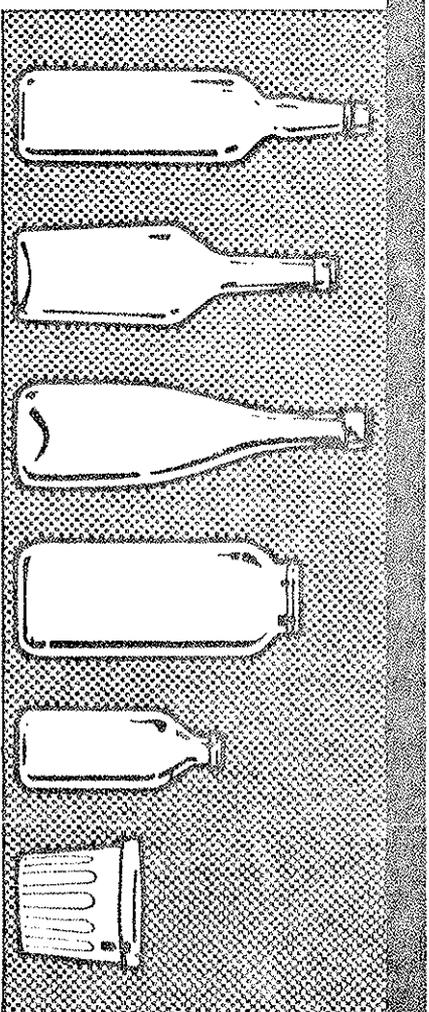


**DÉPOSEZ-LES  
DANS LES  
CONTENEURS**

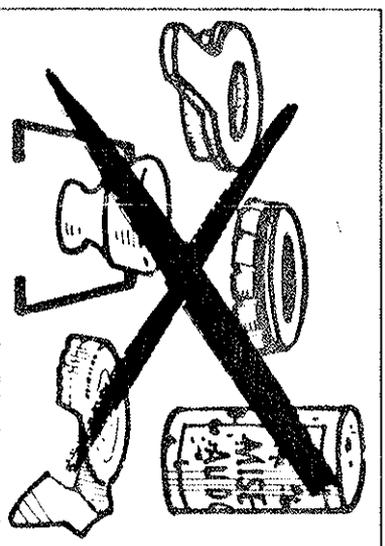
# PARTICIPEZ A LA COLLECTE ORGANISÉE DANS VOTRE COMMUNE

## Recommandations

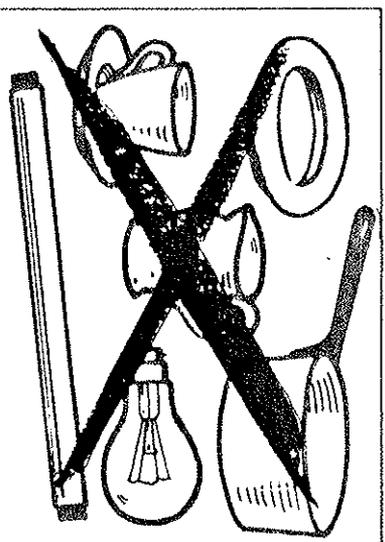
Déposez uniquement  
du verre d'emballage  
et rien d'autre.



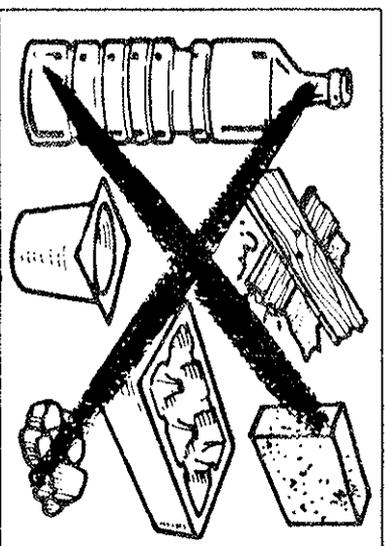
C'est-à-dire : bouteilles, flacons et tous récipients uniquement en verre.



pas de bouchons, ni capsules,



ni faïence, ni grès, ni porcelaine,  
ni métal, ni terre cuite,



ni plastique, ni cailloux,  
ni pierres, ni gravats.

Rédaction du bulletin municipal

Nous remercions pour leur collaboration bénévole à ce bulletin :

- M. Charles Bentz, Vice Président du Syndicat d'Initiative de Ribeauvillé, pour son poème sur Saint-Hippolyte.
  - MM. Claude Huber et Auguste Klein, du groupe des jeunes viticulteurs pour leurs articles sur le vignoble
  - M. Adolphe Nobel, pour son article sur le Club Saint-Fulrade, les traductions et le magnifique dessin de couverture.
  - M. Jeltsch, architecte, auteur de l'article sur la maison de retraite.
  - M. René Herrbach, auteur de l'article sur la maison à colombages.
  - M. le Dr Roger Jolly, auteur de l'article sur l'état phytosanitaire de la forêt.
  - Mmes Bick Francine et Schaeffer Christiane de la Mairie pour leurs articles sur les problèmes communaux et la confection du bulletin.
- et M. Michel Raffath, stagiaire TUC, pour la frappe et le brochage du bulletin.

